

# CONSEIL COMMUNAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal  
Jeudi 2 mars 2023, à 19h30  
Salle de spectacles

6<sup>ème</sup> séance – 2022-2023

## Séance du jeudi 2 mars 2023

### **Présidence de M. Dylan Montefusco, Président**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 3 mars à 14 et 20h00
- Samedi 4 mars à 14 et 20h00
- Dimanche 5 mars à 14 et 20h00

Par ailleurs, je vous fais part qu'en l'absence de M. Gilbert Demangel, huissier du Conseil communal. M. Alexandre Vila huissier suppléant œuvra ce soir en qualité d'Huissier.

Selon l'article 38 de notre règlement. Je me dois de vous avertir que le rapport sur le préavis N° 29-2022 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2021 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai. Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions n'a pas toujours pas été rendu. Le Bureau remercie la présidente de la Commission de bien vouloir nous le transmettre dans les meilleurs délais.

Finalement, je vous annonce que 59 Conseillères et Conseillers ayant signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement. (

Sont excusé.e.s : Mmes Mariline Braz Lopes, Nicole Divorne, Lucie Mauch, Marta Pinto, Maria Sisto, Melinda Zufferey-Merminod, MM. Marc Chambaz, André Cordeiro, Simon Favre, Mohamed Jribi, Steeve Kocher,

Sont absent.e.s : Mme Angela Thode, Aline Segin, MM. Vita Vito, Kemal Yabalak,

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de postulat de Mme Verena Berseth
- Deux interpellations de Mme Verena Berseth
- Une interpellation de Mme Marie Schneider
- Une interpellation de M. Pascal Waeber
- Une question de M. Pierre Borloz
- Une question de Mme Muriel Rossel
- Une question de Mme Chiara Storari
- Deux questions de Mme Liridona Smakiqi
- Une question de M. Sylvain Richard

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 13 et 14 de notre ordre du jour.

### **Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 2 mars 2023**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2023
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Communiqué de la Municipalité du 20 février 2023 sur ses activités du 24 janvier au 20 février 2023
  - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative aux mesures prises par la Ville en vue de la pénurie d'électricité et à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Melinda Zufferey-Merminod relative aux mesures d'économie d'énergie.
  - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée "De grands nettoyages d'été très demandés".
  - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée "La Vaudoise aréna est enfin là, mais à quel prix ?"
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission** Préavis No 33-2023 - Changement de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, logiciels et sécuritaires au sein de l'administration communale - Demande de crédit d'investissement.  
*M. Pascal Golay, PLR-PVL, Président rapporteur*
11. **Rapport de commission** Préavis No 34-2023 - Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge – Crédit de construction.  
*M. Byron Allauca, Fourmi rouge, Président-rapporteur*
12. **Dépôt de préavis – discussion préalable**

- **Préavis No 35-2023** - Prolongation du préavis No 55-2019 – Crédit-cadre pour les études urbaines 2019-2023
  - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*  
*Jeudi 9 mars 2023 à 18h30*  
*Salle de conférence 01 du Centre technique communal, rue du Lac 14*  
*Présidence : Les Vert.e.s*
  
- **Préavis No 36-2023** - Réponse au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network"
  - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*  
*Lundi 20 mars 2023 à 20h00*  
*Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33*  
*Présidence : UDC*

13. Motions, postulats, interpellations

14. Questions, propositions individuelles et divers

---

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est mis au vote et adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2023**

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 2 février 2023 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté. M. le Président en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

## **3. Démissions**

M. le Président annonce que le Bureau n'a reçu à ce jour aucune démission et ouvre la discussion sur ce point :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

## **4. Communications de la Présidence**

- **M. le Président**

C'est à nouveau par une triste nouvelle que je commence ce point 4. En effet, j'ai le pénible devoir de vous faire part du décès de la seconde sœur de notre huissier M. Demangel. En hommage, j'invite l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

Vous avez reçu l'invitation pour la sortie de législature qui aura lieu le samedi 6 mai. Le délai d'inscription est fixé au 26 mars.

**Séance du 30 mars 2023** Elle aura lieu à la salle du Grand Conseil. Pour des questions organisationnelles, je remercie les Conseillers qui seront absents de s'annoncer auprès de Mme Simon en fin de séance.

Enfin, je vous rappelle que les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui sera comptabilisée pour le versement de vos jetons de présence.

J'ouvre la discussion sur ces communications :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Communications de la Municipalité**

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité ainsi que la réponse écrite à la question de Mme Joliat. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Nous vous souhaitons une soirée avec des débats francs et fructueux. En introduction, nous souhaitons avoir une pensée pour toutes ces personnes qui ont été victimes d'un séisme particulièrement meurtrier en Turquie et en Syrie. La Municipalité tient à exprimer sa profonde sympathie à toutes les personnes qui ont un proche, un ami, un frère qui a été atteint par ce drame immense tout récemment. On y reviendra tout à l'heure, nous avons aussi, dans un premier temps, fait deux dons : un la Chaîne du Bonheur et un à l'EPER, nous avons eu pas mal de demandes de citoyennes et citoyens qui nous demandent d'être attentifs à différents éléments. C'est un premier geste, nous allons analyser ce que nous allons faire dans un deuxième temps, en sachant que la catastrophe, au premier moment, apporte beaucoup de morts, de drames et qu'il faut gérer l'urgence et dans un deuxième temps, peut-être que des projets émergeront sur lesquels nous pourrions vous proposer de nous engager pour aider les populations à se reconstruire.

Dans les communications de la Municipalité, en introduction, nous avons pris quelques mesures par rapport au parking du Censuy, certaines et certains d'entre vous l'ont déjà vu : nous avons appris, il y a quelques jours que des très nombreuses caravanes venaient de France avec l'intention de s'installer sur différents sites. Notamment le site du Censuy était possiblement repéré par des gens du voyage, des gens qui ont un mode de vie un peu différent du nôtre. Sauf que sur ce moment-ci, le parking du Censuy n'est vraiment pas, à nos yeux, un territoire que l'on peut proposer pour accueillir les gens du voyage actuellement. On y a de nombreux projets, vous savez qu'on a bientôt la rénovation du stade du Censuy, on a le projet « Bouge », on a le projet de déménagement du site de la pétanque. On est un territoire extrêmement dense, on est 7'000 habitants au km<sup>2</sup> si on pousse l'exercice au maximum. On n'avait pas de place, donc on a mis quelques aménagements pour décourager les caravanes de pénétrer sur le parking du Censuy. C'est volontaire, c'est avec regret qu'on le fait parce qu'on aimerait trouver des places pour ces populations-là, mais ce n'est pas le moment de les accepter sur ce site, sur ce lieu. Par contre, je

suis en contact avec quelques entrepreneurs qui, peut-être, sur la base de certains chantiers qui peinent à démarrer, pourraient les accueillir, en tous cas pour un certain nombre d'entre eux. C'est avec regret et compassion qu'on a dû malheureusement fermer ce parc.

Voilà pour les informations en introduction. Je passe la parole à Mmes Zurcher et Jaccard qui ont quelques informations.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

J'ai deux mots pour vous annoncer que lors du prochain Conseil communal, celui du 30 mars, vous allez recevoir le préavis qui concerne le Plan climat et vous recevrez les documents qui constituent ce Plan climat qui est constitué d'un gros document stratégique, d'un plan d'action qui est un peu moins épais, mais très riche quand même et d'un 3<sup>ème</sup> document qui est une petite version, plus courte, simplifiée, plus imagée à distribuer aussi à la population et autour de vous pour faire découvrir ce Plan climat. Evidemment, dans la logique du Plan climat, il n'aurait pas été bien venu d'envoyer des tonnes de papiers à tout le monde, y compris à ceux et celles qui ne le souhaitent pas. On préfère faire cela un peu « sur mesure », en fonction de vos demandes, de vos besoins. Je vous encourage donc à, prochainement, consulter vos adresses mail @renens, parce que vous allez bientôt recevoir un mail de Mme Simon qui vous citera quels sont les trois documents que vous pouvez demander et qui vous demandera de préciser ce que vous souhaiteriez sous format papier, et pour quels documents vous souhaiteriez avoir un lien sur lequel vous pourrez vous rendre. Merci à vous de consulter vos boîtes mail pour ne pas rater cette information, parce que, sinon, au prochain Conseil, vous allez être un peu perdus, j'imagine.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Lors du dernier Conseil, M. Cooper Sanches a posé deux questions : pourquoi pas de camp de ski aux Mosses en 2023 ? Sur quels critères se fonde cette décision ? Je suis en mesure de vous donner une réponse. La période Covid, les restrictions sanitaires, l'obligation d'annuler les camps, ont démontré les limites et la rigidité de la location. Facturation de 50% des arrhes par le bailleur malgré de nombreuses négociations et sensibilisation du contexte de la part des directions des écoles et de CJS ; cette absence de geste commercial a tendu les relations entre le bailleur et la Ville, qui finance les camps, et entre le bailleur et les directions qui les organisent. A noter qu'il y a peu de chalets capables d'accueillir les classes, donc, peu de choix aussi. Par ailleurs, en raison de la diminution inéluctable de l'enneigement, il est compliqué pour l'équipe encadrante des camps aux Mosses, enseignants, moniteurs Jeunesse et Sports d'organiser des activités en alternance au ski. Parallèlement, après la rénovation et la mise en ordre du chalet d'Ondallaz, et grâce à l'agilité des équipes du secteur Jeunesse face aux contraintes dues au Covid, il a été convenu, conjointement entre la direction des écoles et le service CJS, de valoriser la capacité d'accueil d'Ondallaz. Ce changement était l'occasion, également, d'aller dans le sens du programme de législature en supprimant les déplacements en car et en favorisant plutôt le train. L'équipe d'Ondallaz dispose d'un cuisinier, d'une équipe de professionnels capables de proposer des activités sportives, d'éveil à la nature en cas de neige, mais en aussi de cohésion d'équipe et de découvertes qui complètent l'encadrement des enseignants responsables des camps. J'espère que cette réponse vous convient et nous estimons ainsi avoir répondu aux diverses questions de M. Sanches.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Tout d'abord, je veux remercier notre Syndic qui a touché quelques mots concernant le terrible tremblement de terre qui s'est passé le 6 février en Turquie. A ce sujet, j'ai écrit le 22 février une lettre et je n'ai toujours pas de réponse. Je souhaiterais donner quelques informations un peu

mieux détaillées concernant ce tremblement de terre. En principe, j'avais préparé un Powerpoint, mais il fallait le donner lundi, j'ai appelé le Président mardi, mais ce soir il me dit que ce n'est pas possible de montrer les images que j'avais préparées, que j'ai ici avec moi sur une clé USB. Mais je vais faire sans. Solidarité avec le peuple de Turquie et de Syrie. Les 6 février 2023 un puissant séisme a frappé le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie. Officiellement, il y a eu plus de 50'000 morts et des milliers de blessés. Selon l'OMS, au total 23 millions de personnes sont impactées. Les terribles conséquences du séisme s'ajoutent à l'oppression de la misère que subissent les populations de la région touchée. Des conséquences aggravées par les plans du FMI qui a ruiné les services publics et la déréglementation dans les industries du bâtiment. Une vaste zone peuplée de plus de 14 millions de femmes, hommes et enfants, uniquement le sud-est de l'Anatolie, selon les experts ; ils estiment jusqu'à 200'000 victimes et, ce, même si les autorités n'approuvent pas. Environ 11'000 bâtiments se sont effondrés en Anatolie et, ce, sans compter les villages, de nombreux immeubles de 15 étages, des hôtels, des hôpitaux, des écoles et autres bâtiments publics. L'armée, la police, les pompiers et les sauveteurs ont été insuffisants et sont arrivés très tard sur les lieux des décombres. Les personnes sauvées après des jours et heures de catastrophe sont considérées comme des miraculés. Les températures descendent à -14° la nuit et provoquent des décès par hypothermie. Deux séismes de magnitude 7,7 et 7,6 sur l'échelle de Richter à 9 heures d'intervalle ont libéré une énergie équivalant à près de 300 bombes atomiques. Finalement, la plaque anatolienne d'Asie s'est déplacée de plus de 5 mètres par rapport à l'Afrique et l'Europe. La population a pris en main une incroyable campagne de solidarité au travers de tous les pays. Des camions remplis de matériel d'aide humanitaire ont été envoyés depuis toutes les villes et depuis l'Europe également. Cependant, compte tenu du régime présidentiel, toutes les instructions étant sensées venir de la présidence ou du président lui-même provoquent une accumulation d'obstacles démocratiques, là où il aurait fallu agir rapidement. L'Etat n'a pas été en mesure d'agir à temps et ceci a aggravé la catastrophe. De nombreuses équipes de secours sont arrivées, de divers pays, plus de soixante ; toutes ces équipes ont participé au travail de sauvetage sur place. L'équipe de sauvetage suisse a sauvé une dizaine de personnes des décombres. Le peuple de la région d'Anatolie remercie énormément ces braves gens. Les problèmes de manque de tentes, de chauffage, d'eau et surtout de toilettes n'ont toujours pas été résolus. Les survivants risquent une épidémie de choléra. Il y a une mobilisation incroyable de partout : les partis politiques d'opposition, les organisations de masse, des artistes populaires, des académiciens et des organisations de la société civile aidant à construire des tentes, organisant des soupes populaires, apportant une aide médicale, ils font de leur mieux afin de pouvoir amener un minimum de confort aux survivants. Dans une situation pareille, c'est avant tout à l'Etat d'assumer ses responsabilités et apporter les aides nécessaires. Contrairement aux précédents tremblements de terre, le gouvernement n'a pas fait appel à l'armée durant les deux premiers jours suivant le séisme. Personnellement, j'ai décidé de faire un don directement à des gens qui se trouvent sur le terrain, je donnerai mes jetons de présence de ce Conseil d'une année. Selon le retour que j'ai reçu, plusieurs syndicats qui sont dans la région de Adiyaman, Azarchic et Antaya Antioche, il manque énormément de matériel pour faciliter la logistique et la distribution d'aides qui arrivent sur les zones touchées. Il manque les divers éléments suivants : médicaments, matériels d'hygiène, produits pour bébés, nourriture, boîtes de conserves, tentes, sacs de couchage, générateurs, powerbanks, véhicules équipés de matériel de secours. Dans le cas où vous seriez d'accord d'apporter votre aide, je pourrai vous communiquer les coordonnées des communes et autorités locales avec qui j'ai personnellement contact, des gens de confiance. Comme ça nous serons certains que l'aide arrivera entre de bonnes mains. Merci pour votre attention.

- **M. le Président**

Merci M. Korkmaz, je veux quand même me permettre de vous répondre ; effectivement, on avait dû instaurer cette règle qu'il fallait rendre les images le lundi avant la séance du Conseil communal à cause de vous, parce que premièrement les images qui étaient fournies étaient de très mauvaise qualité et ne pouvaient pas être diffusées au Conseil communal et deuxièmement cela donnait beaucoup de travail aux différents partenaires et ce n'est pas à eux de travailler sur vos photos. Effectivement, je me suis quand même promis d'être juste avec l'ensemble des Conseillers communaux, quel que soit le parti politique et je ne souhaite pas forcément faire de traitement de faveur. C'est pour ceci que vous n'avez pas pu diffuser vos images ce soir, mais elles pourront être diffusées le mois prochain, si vous le souhaitez.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

C'est vrai, c'est une erreur, j'étais très occupé à cause de ce problème de séisme. Je n'y ai pas pensé lundi, j'ai oublié qu'au mois de novembre on a parlé de ce problème mais, par contre, ce Powerpoint qui dure une minute et demi, avec des images faites sur place, ce n'est pas des réseaux sociaux, samedi passé, à Berne, avec la commission migration du syndicat UNIA, on les a visionnées, c'est de la très bonne qualité et ça a été très apprécié par les gens. Mais si vous ne voulez pas, il n'y a pas de problème, on le fera le mois prochain, si c'est encore d'actualité.

- **M. le Président**

Je vous remercie et merci de respecter le règlement, comme l'ensemble des membres. M. Divorner souhaite répondre.

- **M. Didier Divorner, Municipal**

Pour rebondir et vous informer que, mis à part les deux versements qui ont été indiqués par M. le Syndic, nous avons également été contactés le vendredi 10 février par une association Tohab qui souhaitait avoir des espaces de stockage à disposition pour faire la récolte du matériel d'urgence nécessaire. J'ai pris des contacts ce vendredi là et le lundi suivant, le jour ouvrable suivant, lundi 13 nous avons remis, pour trois semaines, les clés du pavillon des Corbettes qui a été ainsi un point de collecte et de récolte. Donc, mis à part l'investissement financier, nous avons également répondu à des demandes de mise à disposition de lieux afin de pouvoir effectuer des collectes pour, ensuite, envoyer du matériel en direction des zones sinistrées.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je voudrais juste rebondir sur l'information que nous a donnée Mme Zurcher. Vous avez parlé des documents par rapport au Plan climat ; je peux imaginer qu'ils peuvent être conséquents vu le travail fourni. Est-ce qu'il serait possible, pour bien préparer la prochaine séance, de les recevoir un peu plus en amont que le mercredi qui précède la séance du Conseil ? Parce qu'avec la CUAT on doit aussi gentiment commencer à travailler sur le PaCom, on a fixé une séance encore et ce serait bien que l'on puisse avoir une latitude pour pouvoir prendre connaissance des différents documents.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

A partir du moment où ils seront imprimés, oui, mais encore une fois, on peut déjà vous envoyer à tous le lien vers les documents, ce qui vous permettra déjà de découvrir la matière, en attendant de recevoir le papier, si vous le souhaitez.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Je tenais à remercier la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation qui, soyons honnête, m'a surpris en bien ; je ne m'attendais pas à autant de clarté, de transparence dans cette interpellation. Petit bémol pour la réponse à la dernière question, je me suis permis d'imaginer que c'était une mauvaise, on va dire une faute de français, de parler de « malfaçon » et que ce n'était pas un fait isolé. J'espère que ce n'est pas la norme d'avoir des malfaçons dans le bâtiment de manière générale.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je vous remercie M. Kocher pour vos remerciements. Il faut noter que nous avons répondu à la hauteur de vos investissements, vous êtes engagé, vous avez fait beaucoup de recherches et vous avez posé les bonnes questions. Pour être franc, et juste par rapport à ce qui s'est passé, l'historique du Centre sportif de Malley, c'est notre rôle aussi que vous soyez au courant de ce qui passe et il ne faut pas croire que ce Centre, ce bijou, que nous devons, nous, habitants de la région lausannoise qui sommes fiers de ce bâtiment, il ne faut pas que les Suisses allemands soient plus fiers que nous.... On commence, il y a des manifestations, le Covid est passé par là, mais au fur et à mesure on vous donnera des informations par rapport à l'évolution du Centre, par rapport aux objectifs. On a un centre qui est accessible à tout le monde, mais aussi que l'on y met en place des compétitions internationales ainsi que de la musique et de la culture.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

N'ayant pas pu intervenir lors du dernier Conseil, je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse à ma question concernant les déchetteries mobiles. Néanmoins, permettez-moi de revenir sur quelques points de la réponse. Je suis étonnée de savoir que la déchetterie du Tennis est la seule, en tous cas à lire le texte, dont les usagers viennent en voiture. Je pense que dans les autres c'est la même chose, je suis étonnée, puisque beaucoup de mes voisins viennent à pied. J'espère qu'on les compte aussi dans les autres déchetteries. Personnellement, je n'avais pas demandé plus de dates, mais j'avais demandé d'équilibrer la prestation sur la Commune. C'était un effet d'équité. Néanmoins, comme le suggère la Municipalité, elle a répondu à ma question, je suis encore assez sceptique et j'espère qu'elle réfléchira aussi pour les années à venir pour pouvoir avoir une meilleure équité sur toute la Commune. Voilà pour la réponse écrite. Je reviens sur le communiqué de la Municipalité, sur les activités du 24 janvier au 20 février 2023 sur les décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité. J'annonce mes intérêts : je travaille pour le Service Culture, Jeunesse, Affaires scolaires aux devoirs accompagnés. J'interviens sur le point de la création d'un groupe de travail dans le cadre de la réflexion de la mise en œuvre d'un Conseil des Jeunes. A ma grande surprise, aucun groupe politique n'a été approché ; comment allez-vous faire pour une juste représentation de notre législatif dans le cadre de cette réflexion ? Deuxième question : sur les événements prévus à Renens durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023, il est indiqué que la liste n'est pas exhaustive et qu'elle comprend des événements organisés par la Ville de Renens et par des tiers. Serait-il possible, c'est une suggestion bien évidemment, de mettre en gras ou en italique les événements organisés par la Ville et ceux organisés par des tiers ? Et je pense que vous avez reçu, tout comme moi, aujourd'hui, que le 13 mai prochain, il y a les 20 ans de la Cise. Cette date ne faisait pas partie de la liste, je vous l'indique juste en information.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Merci Mme Joliat pour votre question. Concernant le Conseil des Jeunes, comme on l'a expliqué, l'idée n'est pas de politiser ce Conseil des Jeunes et qu'il sera plutôt axé gestion de projets. Aujourd'hui on en est encore aux balbutiements, on a interrogé le CVAJ qui a l'habitude

d'accompagner des villes et des villages dans la création des Conseils des Jeunes. On a beaucoup travaillé aussi avec le délégué jeunesse de la Ville de Lausanne, on a regardé avec le Conseil des Jeunes du Canton de Vaud. On est en train de préparer tout ça, mais bien entendu que l'idée c'est vraiment de ne pas politiser et de ne pas faire un mini Conseil communal pour les jeunes, ce n'est pas ça du tout et ce n'est pas comme ça que cela fonctionne en général, les Conseils des jeunes. Quand on en saura un peu plus et qu'on aura de plus grandes lignes et plus de précisions, on reviendra vers vous et on vous donnera des informations. Et concernant les dates, je pense que c'est quelque chose qui peut être réalisé. Et pour la Cise, on l'a appris, comme vous, aujourd'hui.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je viens remercier la Municipalité pour sa réponse écrite à ma demande intitulée : « De grands nettoyages d'été très demandés ». Elle répond à ma question de façon intéressante, mais malheureusement pas tout à fait complète, car un des points que j'avais demandé c'était : le nombre de jeunes, garçons et filles, qui étaient de Renens ou qui n'étaient pas de Renens et la réponse n'en fait pas mention. Soit la Municipalité peut me répondre brièvement sur le sujet. Comme le critère d'être de Renens est un critère de sélection, je pense que la réponse doit être connue quelque part. Si ce n'est pas possible de l'avoir, je me tournerai vers la Commission de gestion.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Je pense qu'on n'a pas lu assez scrupuleusement le contenu exact de vos questions, désolé s'il manque ce chiffre. Je vais regarder si pendant le Conseil je peux vous le communiquer de façon à étayer vos connaissances par rapport à ça.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Merci M. Divorne. J'ai une autre remarque plus générale par rapport à la Municipalité, qui concerne une autre interpellation qui s'intitulait : « Marginalité et vivre ensemble » que j'avais déposée en novembre 2022 et qui demandait des informations par rapport à l'effort communal en termes d'emplois à temps pleins (ETP) pour la population de marginaux de cette ville et l'évolution de cette population qui vit autour de la place du Marché. Quelques mois plus tard, je reconnais et déplore que je n'ai toujours pas eu de réponse. Je voulais donc savoir pourquoi cela prenait tant de mois de répondre à mes questions ? Et quand je puis espérer une réponse à ce sujet ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous sommes actifs, nous n'avons peut-être pas rédigé ce que nous faisons, mais nous sommes très actifs dans la Ville avec les populations qui sont en situation de précarité, que l'on qualifie parfois de singuliers et qui vivent sur la place du Marché. Tout s'abord, une des structures qui s'en occupe toutes les semaines et qui les reçoit, qui les voit, qui les écoute, qui leur offre un repas gratuit, c'est l'Espace solidaire, notamment. Et d'autres structures aussi, L'Ancre, la Pastorale de Rue, nous avons beaucoup de structures qui s'occupent de ces personnes. Ensuite, l'observatoire de sécurité s'est emparé de ce thème et a sollicité, mais on est au stade du projet. Nous sommes nombreux autour de cette table à être dans l'observatoire de la sécurité. Nous avons sollicité le collaborateur, M. Kauffmann et ses équipes, pour venir travailler avec nous, pour améliorer le vivre ensemble sur la place du Marché, se faire rencontrer autant les personnes dites singulières que les commerçants, les habitants, les voisins. Ce travail est en cours. C'est donc une réponse plutôt par l'action que par le texte que nous avons entrepris. Je reviendrai vers vous dès que nous aurons une réponse plus étoffée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard**

La Commission des finances s'est réunie en séance extraordinaire le lundi 27 février 2023 avec à l'ordre du jour :

1. Préavis No. 36-2023 « Réponse au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network" »

A la première ligne du tableau, sous point 7, il est mentionné « chef de projet, environ 100 heures annuelles », il s'agit donc d'un 0,05 EPT et il faut comprendre que c'est un mandat de projet et qu'il sera confié à un collaborateur déjà en place.

**C'est par 8 oui et une abstention que la Cofin accepte les incidences financières de ce préavis**

2. Rapport de la Municipalité à la Cofin une dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget « Installation et fonctionnement des PRU, Points de Rencontre d'Urgence. Dans le cadre de la stratégie développée par le Conseil d'Etat pour faire face au risque de pénurie, les communes sont amenées à mettre en œuvre différentes mesures. Ceci induit des coûts imprévus. Ces dépenses s'articulent en 3 groupes :
  1. Le matériel à acquérir pour l'installation et le fonctionnement des trois PRU Total CHF 45'880.55 imputés sur le compte no. 1010.3113.03 Administration générale matériel et équipement PRU
  2. Un audit énergétique sera effectuée afin de mesurer la consommation d'énergie des quatre plus grands bâtiments communaux et de prévoir des scénarios en fonction du taux de contingentement. Montant imputé au compte no. 3003.3185.02 Honoraires et frais d'expertises CHF 20'000.00
  3. Uniquement en cas de contingentement ordonnée par la Confédération, le PRU principal sera activé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ceci impliquera des charges supplémentaires liées au paiement de la majoration des heures effectuées par le personnel assigné à ce lieu. Sur la base d'un mois de contingentement, le montant est évalué à CHF 24'570.00 à imputer sur divers comptes des natures 3011 à 3050.

La Cofin prend bonne note des informations reçues, mais émet les remarques suivantes :

- Le montant des 13èmes salaires n'est pas pris en compte pour la majoration des heures au point 3.
- Au point 2, le terme de « bilan » ou « évaluation énergétique » serait plus adapté. En effet, il ne s'agit pas d'un audit complet et certaines données provenant des suivis énergétiques déjà en place peuvent être reprises.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Richard et la commission des Finances pour leur travail et passe au point 7 de l'ordre du jour.

## **7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. Le Président passe la parole à Mme Muriel Rossel

- **Mme Muriel Rossel, PLR-PVL**

Malheureusement, la CUAT qui avait rendez-vous jeudi passé n'a pas pu se retrouver en raison d'un imprévu de dernière minute, on a dû renvoyer la séance l'après-midi même. De ce fait, je n'ai pas de nouvelles à vous donner. Par contre, j'aimerais rappeler aux membres de la CUAT que l'on se retrouvera ici devant avec nos agendas en fin de séance pour fixer la nouvelle séance avec la Municipale, Mme Tinetta Maystre.

La parole n'étant pas demandée M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

**8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. Pierre Borloz, Président de la CRI n'ayant pas de communication, M. le Président ouvre néanmoins la discussion :

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

**9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président annonce que le bureau n'a reçu à ce jour aucun changement au sein des commissions, il ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point et passe au point 10 de l'ordre du jour.

**10. Rapport de commission - Préavis N° 33-2022 - Changement de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, logiciels et sécuritaires au sein de l'administration communale - Demande de crédit d'investissement.**

M. le Président invite M. Pascal Golay, Président-rapporteur à lire son rapport.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Date : 07/02/2023 - 19h.00, Lieu : Salle de municipalité

**Membres de la commission :**

	Présent	Excusé	Absent
Pascal GOLAY (Président / PLR-PVL)	X		
Lysiane ADAMINI (Les Verts)	X		
Marc CHAMBAZ (Les Verts)	X		
Roland DELAPIERRE (UDC)	X		
François DELAQUIS (PSR)	X		
Simon FAVRE (Fourmi rouge)	X		
Florian GRUBER (PLR-PVL)	X		
Jeton HOXHA (PSR)	X		

Mehmet KORKMAZ (Fourmi rouge)	X		
-------------------------------	---	--	--

**Invité(s) :**

Jean-François Clément, Syndic et Municipal Administration générale, Finances, Informatique et Sécurité, Romain Roy, Chef de service Informatique, Didier Divorne, Municipal Bâtiments, Domaines et Logement, Marco Natale, Chef d'office Système. Olivier Rossi, Chef d'office Réseau

**Introduction :**

Ce préavis a pour but de répondre au besoin de renouvellement de la structure informatique de la Ville de Renens, la plupart du matériel arrivant en bout de garantie fin 2023.

Le préavis expose de manière précise tous les détails relatifs à ce renouvellement, nous n'allons donc pas le refaire dans ce rapport.

Toutefois, pour résumer les points importants,

- Le réseau ne répond pas aux exigences actuelles et sécuritaires.
- L'outil informatique doit mieux correspondre aux places de travail flexible.
- Le réseau doit garantir une stabilité et une efficacité importante.
- Le traitement des données doit être efficace.

Ainsi, le renouvellement devra prendre en compte :

- Avec la fin des machines virtuelles, il sera nécessaire d'avoir de vrais postes de travail, principalement des portables afin de garantir une meilleure gestion, notamment pour le home office.
- La fin de garantie pour les serveurs en décembre 2023 (la garantie était de 7 ans soit 5+2).
- La technologie obsolète du pare-feu.
- Le manque de pièces de réserve pour la gestion du réseau.
- L'octroi au minimum d'une adresse mail à tous les collaborateurs de la ville via un abonnement à Office 365, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**Questions de la commission :**

- Qu'en est-il de la sécurité des données lors du télétravail ?  
*L'accès se fait par un VPN avec doubles facteurs d'authentification (code qui change toutes les 30 secondes). De plus, le disque dur est codé via BitLocker. Les collaborateurs sont également sensibilisés sur le sujet.*
- Qu'en est-il de la formation du personnel en matière de sécurité informatique ?

*Il y a une formation pour la sécurité qui a été donnée à tous les employés. Une charte informatique va être faite. Pour la formation globale (Office ou les logiciels spécifiques, elle est donnée au sein même des services).*

- Pourquoi ne pas avoir profité du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romand) ?  
N'aurait-on pas eu de meilleurs prix ?

*Parce qu'on a loupé le train en 2021, on n'a donc pas pu faire partie de l'appel d'offres et on ne peut pas monter en cours de route.*

*Pour le prix, le PAIR fonctionne un peu comme une centrale d'achat pour faciliter ces derniers, mais au niveau du prix, il n'y a pas de grandes différences. Mais en contrepartie, on a une plus grande autonomie et un plus grand choix.*

- Est-il prévu à terme de rejoindre le PAIR ?

*À voir lors du prochain renouvellement du matériel, mais pas avant plusieurs années.*

- Qu'en est-il de la veille de sécurité informatique ?

*Le service informatique reçoit les bulletins de sécurité des différents fournisseurs. Concernant l'audit, la dernière a eu lieu en 2018. Une nouvelle aura lieu lorsque tout le nouveau système sera en place.*

- Est-ce qu'il y aura des formations pointues pour le personnel concerné ?

*Pas pour l'instant, mais cela peut être prévu selon les besoins.*

- Qu'en est-il du reporting des incidents (sécurité informatique) ?

*Il existe actuellement un système de reporting assez vieillissant. Le nouveau système sera beaucoup plus fin tout en garantissant la protection des données.*

- Existe-t-il une cellule de crise en cas d'hacking important ?

*Pour l'instant il n'existe pas une telle cellule ni de processus. Toutefois, cela reste une évidence à terme.*

- Existe-t-il un responsable de la sécurité ?

*Cela n'existe pas à Renens. Ce sujet est de la responsabilité du Chef du service informatique.*

- Peut-on se connecter du VPN depuis n'importe quel poste ?

*Non, que depuis le matériel de la commune.*

- Les données de 365 sont-elles aussi sauvegardées dans les backups ?

*Oui, le système est compatible.*

- Il existe des formations OnLine sur la sécurité informatique, par exemple au canton (VD, GE) ; question : Est-il prévu d'utiliser ces formations pour le personnel de la commune ?

*Non, pas pour l'instant*

- Est-ce que la durabilité est prise en compte dans les appels d'offres ?

*C'est principalement le point « énergie » qui a été pris en compte ainsi que d'augmenter la garantie et la durée de vie des équipements informatiques (de 5 à 6 ans).*

- Que va devenir le matériel qui sera changé ? Avez-vous pensé aux associations par exemple à Renens ?

*Précisions : on ne change que le matériel obsolète. À noter que la commune travaille avec des associations comme Restart (reconditionnement), écoles formatrices (par exemple matériel de test).*

- Est-ce que toutes les sauvegardes se retrouvent au même endroit ?

*Brain Serve a deux salles distinctes. De plus, un autre backup physique se retrouve tout à fait ailleurs.*

*Il est également envisageable de travailler avec des associations comme l'AVIVO. Le but est de prolonger la vie de ces équipements et pas de les envoyer à la benne. Cela dit, le matériel doit être « nettoyé » avant d'être donné, d'où l'intérêt de passer par Restart.*

- Ce préavis se concentre la mise en place des infrastructures techniques et peu sur les outils de transformation numérique : workflow, approbation électronique, gestion des archives, gestion et suivi des demandes. L'informatique est au service de l'administration communale mais également du public. Qu'est-ce qui est prévu pour améliorer la communication entre l'administration et le public ? Exemple : suivi des demandes – système de ticketing (système

service now par exemple)

*C'est hors de ce préavis. Mais un portail citoyen est un projet en cours.*

- Est-ce qu'il y a des conséquences pour les associations intercommunales (par exemple POL ou SDIS) ?

*POL est géré par Prilly, pour le SDIS, oui, ils seront plus ou moins impactés, mais la prestation sera refacturée.*

- Est-ce que le Canton a son mot à dire. Est-ce qu'il y a des exigences particulières ?

*En dehors des interconnexions réseaux, il n'y a pas de conséquences. Les données sont échangées normalement (SPOP ou autres)*

- Est-ce que le coût par poste de travail a été calculé ?  
*Oui, les coûts sont un peu inférieurs à la situation actuelle (env. 1500.- pour le matériel). Par contre, le coût avec licences n'est pas connu.*

### **Délibération de la commission**

La commission estime que le projet est bien construit. C'est un projet qui répond à un besoin bien établi, la situation actuelle est critique tant pour la sécurité que pour l'usage ou la maintenance. Elle perçoit également que les besoins de formation sont importants et qu'il est nécessaire que la municipalité le prenne bien en compte.

### **Détermination de la commission**

C'est à l'**unanimité** que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

M. le Président remercie M. Golay et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président invite Monsieur Golay à lire les conclusions de ce préavis :

### **CONCLUSIONS**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 33-2023 de la Municipalité du 23 janvier 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit de **CHF 1'121'200.- TTC** pour la refonte de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, des logiciels et de la place de travail des collaboratrices et des collaborateurs.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 1100.3068.5060 – Changement de l'infrastructure informatique.

Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTÉ** les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 7.5 des incidences financières pour un montant total de CHF 293'300.- TTC

réparties dans la section N° 1100 – Informatique, comptes N°s 1100.3111.02, 1100.3162.03 et 1100.3185.02.

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.5 des incidences financières.

M. le Président met les conclusions au vote :

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT  
ACCEPTÉES**

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie Mme Rossel et sa commission pour leur travail, il clôt ce point et passe au point 11 de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 34-2023 Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge – Crédit de construction.**

M. le Président invite M. Byron Allauca, Président-rapporteur de la commission des finances à lire son rapport.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

**Préambule :**

La commission s'est réunie le 09 février 2023 à la salle de conférence du CTC, rue du Lac 14. Elle était composée de Mesdames Plattner Laurence, Thode Angela, Berseth Verena, Smakiqi Liridona et Messieurs Guedes Luis, Ozcan Suat, Borloz Pierre, Wilczynski Mariusz, Byron Allauca (président rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, Municipale en charge de l'Urbanisme, des infrastructures et de la Mobilité et de Madame Patricia Zurcher municipale en charge de Gestion urbaine et Développement durable, elles étaient accompagnées de Monsieur Alain Peneveyre, chef de service GUDD et Monsieur Cédric Pelletier, responsable des espaces verts.

**Présentation de la Municipalité :**

Madame Patricia Zurcher rappelle les points importants du préavis, à savoir la grande mixité des usagers de ce parc (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) et l'importante fréquentation de ce lieu tant la journée que le soir. Elle informe sur les deux séances organisées avec la population du quartier. Objectif de la première séance, avoir une discussion avec les habitants du quartier et leur demander leurs attentes et besoins pour ce lieu de rencontre. Une longue liste de propositions a été rédigée lors de cette rencontre. La deuxième séance était consacrée à la présentation des propositions étudiées et retenues par la Municipalité. Vu qu'il était impossible d'accéder à toutes les demandes, la Municipalité a choisi, de manière pragmatique, les demandes pertinentes et réalisables tout en essayant de concilier les souhaits de tous les usagers, afin que ce parc continue à être un lieu de cohabitation et d'intégration.

Ensuite, Monsieur le responsable des parcs fait une présentation technique (power point) en quelques slides sur les points suivants :

- La situation géographique et les dimensions du parc. Avec l'appui de quelques photos, il explique la mauvaise visibilité d'accès au parc et la vétusté des infrastructures malgré un entretien régulier de ce lieu.
- La manière dont ont été récoltées les nombreuses demandes et propositions des habitants lors des séances organisées avec la population du quartier, les mêmes qui ont été analysées, catégorisées et communiquées lors de la deuxième séance. Le résultat final de ces demandes est résumé en trois groupes :
  - Jeux** : Terrain multisports, cabane en bois, trampoline, balançoire, jeux pour les petits.
  - Mobilier** : Bancs avec dossier, tables de pique-nique, poubelles, toilettes, fontaine à boire, support à vélos et à trottinettes, cabine à livres, conteneurs enterrés.
  - Divers** : Meilleur éclairage, main courante.
- Les points positifs et négatifs du parc, exprimés par les usagers :
  - Positifs** : très boisé, procure beaucoup d'ombre et de fraîcheur.
  - Négatifs** : Circulation compliquée pour les chaises roulantes et les poussettes, accès uniquement par l'Est et l'Ouest, beaucoup de racines traçantes, muret inutile, danger de chute pour les enfants.
- Les propositions d'aménagements proposées par la municipalité, à savoir, une ouverture visuelle, accessibilité nord-sud, faciliter l'accès pour les PMR et poussettes, enlever ou remplacer les haies, maintenir l'ombre et implantation des arbres fruitiers supplémentaires, les mêmes qui seront entourés par un fossé végétalisé.
- Information détaillée sur les nouveaux éléments qui seront installés dans ce parc (banc en béton autour d'un arbre, terrain multisports, trampoline, deux tours en bois, la toilette sèche, table pour pique-nique, banc en bois et la fontaine d'eau.
- Les coûts, les mêmes qui sont détaillés à la page 7 du préavis.
- Information sur le calendrier des travaux. Début du mois d'avril et fin du mois de juin. Inauguration du parc prévue pour la fin juin 2023, à condition que ce préavis soit accepté par le Conseil Communal.

### **Questions des commissaires :**

#### **Concernant la toilette, comment est faite la vidange ? Est-ce qu'il y a besoin d'un outil particulier, est-ce qu'il y aura des copeaux ?**

Un collaborateur de la voirie passera une fois par semaine pour pousser les déjections et une vidange sera faite deux fois par une entreprise. Cette toilette contient un système de circuit d'air alimenté par une pompe, branchée à un panneau photovoltaïque, qui permet de sécher les déjections et empêche les mauvaises odeurs. Concernant les copeaux, non il n'y a pas des copeaux. La commune de Crissier possède une installation de ce type et elle très satisfaite du résultat.

L'installation d'une toilette autonettoyante a été écartée car pour cela, il faut de l'eau et une évacuation des eaux usées et, dans ce lieu, la conduite d'évacuation communale est assez éloignée.

#### **Vu la très haute fréquentation de ce parc, est-ce qu'il y aura plusieurs WC ?**

Non, il ne sera installé qu'un seul WC accessible pour tout public, y compris les PMR.

#### **Serait-il possible de faire une séparation des urines ?**

Non, il n'est pas prévu d'installer ce système parce qu'il faudrait réutiliser les urines récoltées et pour le moment cette option n'a pas été étudiée.

#### **Est-il possible d'ajouter des urinoirs à l'extérieur de la toilette ?**

Actuellement, il nous paraît délicat d'installer des urinoirs à l'extérieur de la toilette, sachant qu'il s'agit de la première expérience dans notre commune. Peut-être qu'avec le temps nous pourrions faire des améliorations et étudier cette option.

**Dans la toilette, est-ce qu'il y a un point d'eau pour se laver les mains ?**

Non, par contre, du gel antigénique sera mis à disposition.

**La toilette est assez spacieuse et pourrait accueillir plusieurs personnes à l'intérieur, est-ce qu'il n'y a pas le risque qui se produisent des violences sexuelles à l'intérieur ?**

La grandeur de la toilette répond aux normes et équipements pour les personnes à mobilité réduite, donc il n'est pas possible de réduire la grandeur.

**Est-ce qu'il est possible d'ajouter un élément pour changer les couches ?**

Nous n'avons pas réfléchi à cette option, mais c'est une bonne remarque et donc oui, il sera demandé à nos services de l'installer.

**Est-ce qu'il y aura plusieurs tables pour le pique-nique ?**

Non, il est prévu une seule table (13 m de long). Toutefois, si les habitants du quartier demandent des tables supplémentaires, nous pourrions en ajouter.

**Est-ce que cette table sera installée dans une zone ombragée ? Si ce n'est pas le cas, serait-il possible de construire une couverture en bois ?**

La table ne sera pas forcément à l'ombre. Non il n'est prévu de construire aucun type de couverture, par contre, le grand banc en bois sur lequel on peut aussi pique-niquer, est installé dans une zone ombragée.

**Est-il prévu d'installer une grille à gaz ?**

Non

**Est-ce qu'il est prévu d'installer des casiers contenant du matériel sportif ?**

Ces prochains jours, ce type de casiers sera installé à certains endroits de la ville. Après quelques mois, un premier bilan sur l'utilisation de ces casiers sera effectué et, si celui-ci est concluant, nous pourrions les installer dans ce parc.

**Est-ce que les rampes seront en gravier ?**

Oui, c'est un gravier stabilisant qui permet la circulation des poussettes et chaises roulantes.

**Est-ce que les rampes répondent aux normes d'accessibilité pour les PMR (max 6%)**

Malheureusement, vu la configuration du terrain et la distance disponible, une de ces rampes seront légèrement en dessus de cette norme (7%), par contre, il y aura une main courante.

**Est-ce qu'il y aura des barrières (chicanes) pour empêcher l'accès aux motos ?**

Il n'est pas prévu l'installation de chicanes, car celles-ci encombreraient l'accessibilité aux chaises roulantes. Une communication et sensibilisation devrait être faite aux motards. A terme, il faudrait demander à la police d'intervenir, pour autant qu'un panneau signalant l'interdiction de circuler aux motos soit apposé aux entrées du parc.

**Est-ce que l'éclairage sera refait ?**

Oui, mais pas dans ce préavis. Le matériel existant sera conservé et seules les lampes seront modifiées.

**Est-ce qu'une subvention au Canton a été demandée pour le terrain multisport ?**

Oui, la demande a été faite. Nous n'avons pas encore la réponse, mais nous avons toujours obtenu une subvention pour toutes les autres installations que nous avons demandées. Le montant peut varier selon les critères établis par le Canton.

**Est-ce que vous avez fait des demandes de subventions à des autres entités, telles que les associations ou fédérations sportives ?**

Non.

**Où seront achetés les arbres et les arbustes ?**

Nous avons l'habitude d'acheter chez les pépiniéristes locaux (Baudat, Meylan, etc.)

**Lors de la discussion avec les propriétaires des parcelles adjacentes, une subvention a été proposée. Est-ce que cette subvention est la même qui est donnée à tous les habitants rennais qui plantent un arbre ?**

Oui, il s'agit de la même subvention et provient du même fond.

**Lors des séances avec la population, est-ce que la question du tapage nocturne a été évoquée ?**

Oui, cette question a été posée. Nous avons rappelé, comme pour tous les autres lieux publics, que c'est le règlement de police qui fait foi. Il faut aussi tenir compte du fait que ce sont les habitants du quartier les demandeurs et utilisateurs des installations prévues sur ce lieu. Une charte d'utilisation du parc sera signée avec les utilisateurs et affichée aux entrées.

**Est-ce que l'ECAL a été consultée pour un éventuel projet culturel ?**

Non, l'ECAL a été prise en considération en tant qu'utilisateur régulier de ce lieu.

**Est-ce qu'il y aura la place pour l'installation d'une table de ping-pong ?** Compte tenu de la surface à disposition, cela nous paraît difficile. De plus, dans les propositions faites par les habitants, cette demande ne faisait pas partie de la longue liste.

**Quels sont les types d'arbres qui seront plantés ?**

Il y aura des pommiers, cerisiers et pruniers, pour ce qui est des arbres fruitiers. D'autres arbres seront plantés, dont l'essence sera adaptée aux changements climatiques.

**Concernant les arbustes, serait-il possible de planter des arbustes fruitiers ?**

Oui, ces arbustes seront indigènes. Nous prenons volontiers cette demande d'arbustes fruitiers.

**Est-ce qu'il y aura des poubelles ?**

Oui, une poubelle sera installée à chaque entrée du parc. Selon l'utilisation et le rapport des collaborateurs de la voirie, des poubelles supplémentaires pourront être installées.

**Délibération et vote final**

C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que proposées au préavis.

M. le Président ouvre la discussion :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci pour le rapport. J'ai été étonnée qu'il n'y figure pas, ce n'est pas un reproche envers la commission, je parlais plutôt au niveau du projet, la question se pose plutôt pour la Municipalité : on a assisté au mois de septembre de l'année dernière à une très intéressante conférence à la Grange donnée par l'entreprise Inspired by dont le but était de favoriser l'aménagement de parcs ou de terrains de sport dans le but de faire bouger la population, que ce soit des enfants ou des personnes âgées ou des personnes, à moyen terme. Dans le projet, je n'ai pas vu l'intégration de cette idée, est-ce que c'est en voie de développement ? Pour quelles raisons on n'y retrouve pas ces incitations ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Comme cela figure dans le rapport, on s'est vraiment basés sur les demandes des utilisateurs et utilisatrices. Les enfants avaient énormément de demandes et on est entrés en matière sur les jeux qu'ils demandaient. Il est vrai que, pour les parents, cela partait plutôt du côté tables de pique-nique, des endroits où on puisse se réunir pour discuter, être à l'ombre... Mais il n'y a pas vraiment eu de demande d'engins de fitness urbain, de choses comme ça. Cela peut venir par la suite et on verra si tout d'un coup il y a un besoin qui est exprimé, on verra si on trouve la place de mettre quelque chose de supplémentaire. Pour l'instant, on n'a pas voulu inventer des besoins qui n'ont pas été exprimés et on reste dans l'attente de ce qui pourrait venir par la suite.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Peut-être que les gens n'ont pas exprimé le besoin parce qu'ils n'ont pas encore connaissance de cette possibilité. Est-ce que c'est possible d'en parler, par forcément via un tout-ménage, mais en tous cas d'en faire la promotion pour que les gens soient au courant que cette possibilité

existe ? Je ne pensais pas forcément à des engins pour faire déflowler l'activité. Lors de la conférence, ils présentaient très bien juste des fois des couleurs ou des modifications de terrain entre l'herbe et pas forcément du béton, mais d'autres structures pour pouvoir activer cette volonté-là. Il est vrai que, pour l'instant, force est de constater qu'autour de nous, cela se met gentiment en place, mais ça n'existe pas et c'est peut-être aussi pour ça que les gens n'y pensent pas, tout simplement.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Cela pourrait peut-être faire, par exemple, l'objet d'un article dans Carrefour Info, pourquoi pas ? Un article informatif qui se terminerait par une invitation aux gens à se manifester si, effectivement, ils ont envie que l'on fasse quelque chose dans ce sens-là. Pourquoi pas ?

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une question à la Municipalité : vu le massacre à la tronçonneuse qui s'est passé à côté de la Grande salle, le long de la Rue de Lausanne, est-ce qu'on va continuer à massacrer les arbres sur la promenade ou est-ce que les arbres seront éventuellement sauvés ? Parce qu'il y a des arbres qui font 50-60 cm de diamètre. Je pense qu'on parle de zones d'ombre, mais j'aimerais bien voir le résultat. Et quand on parle d'arracher les haies, je pense que vous aviez un Municipal qui s'appelait M. Meylan qui ne devait pas être très instruit, parce qu'il a planté des lauriers, il a planté des thuyas à Renens, mais comme il était seulement pépiniériste, il ne devait pas être très instruit parce qu'il a planté ces arbres alors que maintenant on dit qu'il faut les arracher parce que c'est envahissant.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Je peux juste vous répondre sur le projet dont on parle dans ce préavis. En fait dans ce projet du Parc de la Rose rouge, un seul arbre, un unique arbre a dû être abattu parce qu'il était en fin de vie. Et concernant la laurier et les thuyas, je vous rappelle que c'est une politique menée au niveau cantonal, ce sont des plantes qui sont considérées comme étant invasives et les communes sont priées de les retirer pour les remplacer par des plantes qui ne sont pas invasives et qui sont plus intéressantes pour la biodiversité. On suit la politique cantonale et je crois que l'on n'a rien à se reprocher à ce niveau-là.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite M. Allauca à lire les conclusions du préavis.

### CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 34-2023 de la Municipalité du 23 janvier 2023

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de **CHF 473'000.- TTC** pour le réaménagement paysager du Parc de la Rose Rouge.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3067.5060 – Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge – Crédit de construction.

Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

M. le Président met les conclusions au vote :

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT  
ACCEPTÉES**

M. Le Président remercie M. Allauca et sa commission pour leur travail, il clôt ce point et passe au point 12 de l'ordre du jour.

## **12. Dépôt de préavis, discussion préalable**

**Préavis No 35-2023** – - Prolongation du préavis No 55-2019 – Crédit-cadre pour les études urbaines 2019-2023

*Présidence : Les Vert.e.s*

M. le Président annonce que la Présidence sera assurée par M. Sylvain Richard

### **Commissaires :**

PSR : Mmes. Muriel Rossel et Diédhiou Ndeye Awa

Les Vert.e.s : Mme Roxane Gubler

Fourmi rouge : Mme Verena Berseth et M. Philippe Hertig

PLR-PVL : MM. Jean-François Constant et Gérard Duperrex

UDC : M. Ignacy Wilczynski

**Préavis No 36-2023** - Réponse au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network"

*Présidence : UDC*

M. le Président annonce que la Présidence sera assurée par M. Ignacy Wilczynski

### **Commissaires :**

PSR : Mme Chiara Storari et M. Pierre Borloz

Les Vert.e.s : M. Jonas Kocher et Mme Roxane Gubler

Fourmi rouge : Mmes Marie Schneider et Elisabete Cunha

PLR-PVL : Mmes Rosana Joliat et Elodie Golaz Grilli

UDC :

M. le Président en profite pour rappeler que la date de remise des rapports est fixée au plus tard au lundi 20 mars 2023 à midi et ouvre la discussion :

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

Le groupe Fourmi rouge n'a aucun doute quant à l'issue favorable de ce préavis (Préavis 35-2023). Aussi, par mesure d'économie de temps et d'argent il pose la question : ne serait-il pas possible que nous nous prononcions séance-tenante ce soir sur l'issue de ce préavis ?

- **M. le Président**

Je vais me permettre de vous répondre : à mon sens pas, étant donné que cela doit procéder déjà par une discussion préalable, ce qui est le cas actuellement et que l'ordre du jour a été adopté en début de séance tel que présenté. Le Bureau avait déjà étudié cette possibilité à la demande de la Municipalité et nous avons considéré que cela n'était pas possible, à l'unanimité. La discussion est toujours ouverte si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point, mais, à mon sens, on ne pourra pas entrer en matière ce soir.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas entrer en matière. On est une assemblée décisionnelle. Donc, pour épargner du temps et de l'argent, on pourrait soumettre à cette assemblée la décision en disant « est-ce que vous êtes d'accord d'accepter ce préavis » qui, de toute façon, si on nomme une commission cela va durer quelques minutes, voire quelques dizaines de minutes et on s'épargne tout ça. Donc, on peut changer d'avis, il faut être souple.

- **M. le Président**

Je vous rappelle que vous avez participé à la décision.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Oui, mais on peut changer.

- **M. le Président**

Bien sûr, mais dans ce contexte, cela me semble un peu particulier, parce que la commission doit se prononcer.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

On pourrait demander à l'assemblée, au Conseil communal s'ils sont d'accord d'accepter ça, on vote et c'est un vote majoritaire, et voilà, c'est accepté et les choses sont réglées. Il ne faut pas se cacher derrière des règlements, c'est très mauvais. Il y a trop de gens qui se cachent derrière ça. Je demande que l'on puisse se prononcer ce soir en disant : il y a ce préavis, ceux qui sont d'accord pour qu'il soit accepté, ceux qui sont contre, ceux qui s'abstiennent et voilà. On épargne beaucoup de choses. On peut changer d'avis.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

A ce sujet, je propose que la commission se réunisse 5 minutes après. Comme le préavis a été déposé, il faut qu'il y ait un rapport. Donc, elle se réunit, cela prendra 5 minutes, le rapport est fait en une page et le tout est réglé, je crois qu'il n'y a pas trop de problèmes à avoir.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Monsieur Borloz, la commission se réunit 5 minutes et elle reçoit ses jetons de présence ? pour 5 minutes ?

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je suis d'avis de laisser tel quel, étant donné que l'ordre du jour a été accepté tel que présenté. Je vous rappelle que le Bureau s'est quand même positionné et je ne pense pas que ce soit une bonne idée de le modifier actuellement. Après, la commission aura tout à fait la légitimité de siéger 5 minutes si besoin à la fin du Conseil. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Il y a une erreur dans le préavis sur le « Rainbow Cities Network ». Il a été attribué au dicastère de l'Enfance-Cohésion sociale et donc, ce n'est pas Tinetta Maystre qui est la Municipale concernée

par ce préavis, mais c'est bien moi, Karine Clerc ; ceci pour éviter des confusions. Et j'ai eu des réactions par rapport au fait que le règlement du réseau avait été ajouté en anglais, je pensais que c'était ok, parce qu'il est un peu résumé dans le préavis. Mais un Municipal a eu la gentillesse de trouver une traduction de ce règlement et si quelqu'un souhaite l'avoir en français, il suffit de m'envoyer un courriel et je vous le transmets très volontiers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

### **13. Motions, postulats, interpellations**

#### **INTERPELLATIONS**

M. le Président invite Mme Schneider à faire lecture de son interpellation :

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge - Interpellation**

#### **Interpellation « On en a gros ! Rendez-nous nos trottoirs »**

En fin d'année dernière j'avais demandé à la Municipalité de m'éclairer quant à la légalité de la pose de panneaux et portails interdisant aux piétons de marcher sur un long bout de trottoir en haut de l'Avenue de Florissant.

La Municipalité m'a répondu qu'elle allait prendre contact avec les propriétaires des habitations privées concernées afin de régler cela. N'ayant aucune réponse à ce jour, je dépose cette interpellation.

De plus, une personne de ma connaissance s'est faite remettre à l'ordre par la police le 21 février 2023 autour de 21 heures : « Monsieur, vous n'avez pas le droit de marcher sur ce trottoir ». Quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai appris que cette intervention concernait les quelque 10 mètres de trottoir que voici (en rose) :



Cette parcelle est-elle privée aussi ?

Qui a payé ce trottoir ?

Si c'est la Commune, les propriétaires, logiquement, devraient rembourser ces travaux et payer la facture pour la démolition de ce trottoir. Quel mot d'ordre est donné à la police pour intervenir et, cas échéant, punir les réfractaires qui marchent

quand même dessus ?

Le passage piéton le plus proche se situe bien avant l'arrêt du bus « Broye », ce qui fait que les piétons doivent revenir en arrière, traverser au passage piéton (en rouge sur la photo) et refaire le trajet sur Prilly pour enfin se retrouver sur un trottoir renanais.



La photo suivante montre l'insécurité pour les enfants qui, au lieu d'ouvrir le portail ou de repartir en arrière pour aller traverser au passage piéton, le contournent en passant sur la route, en se bousculant ou même en sautant par-dessus, au risque de se faire aplatir entre la barrière et le bus qui passe :



Je demande donc à la Municipalité de :

- 1) Aller, comme promis, discuter avec les propriétaires des maisons pour laisser le libre passage aux piétons.

- 2) Si cette discussion n'aboutissait pas dans le bon sens, trouver une solution pour la sécurité des usagers. En particulier les personnes âgées, les personnes avec des difficultés à se déplacer et les enfants.
- 3) Facturer aux propriétaires les travaux de réaménagement, s'il faut un tunnel, s'il faut un pont....

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Nous avons fait la première démarche, le service est allé à la rencontre des propriétaires pour estimer la situation. Depuis, le dossier est à l'étude, je ne peux pas en dire plus pour l'instant parce que la Municipalité n'a encore pas pris position sur le dossier. Une solution va être trouvée. Mais je confirme que le trottoir est privé et que le passage est privé, qu'il n'a pas de servitude et qu'il a été payé par les propriétaires.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Le trottoir a été payé par les propriétaires ? Celui où la personne s'est fait arrêter ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Celui qui est fermé, oui, il est privé. Mais nous aurons l'occasion de revenir au Conseil, mais nous devons d'abord passer encore en Municipalité avec le projet qui est en train d'être étudié par la Municipalité. Je ne souhaite pas répondre d'avantage au risque de mettre la Municipalité en porte à faux.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Je vous remercie d'être allé parler à ces personnes, qui, apparemment, ne sont pas très collaboratives. Il faut aussi savoir que ma prochaine étape c'est un « sitting » avec la presse.

M. le Président ouvre la discussion sur cette interpellation :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Pour compléter les propos de Mme Schneider, la CUAT s'est attelée à cet objet il y a déjà plusieurs séances en arrière. On attendait le retour, qui prend son temps parce que j'imagine que ce n'est pas une chose qui est aisée. Je profite pour vous rappeler que sur l'Avenue de Florissant il y a cette thématique-là qui est problématique au niveau de la circulation routière, mais en amont et en aval il y a aussi d'autres passages piétons qui ne sont pas indiqués, enfin pas clairement, des débouchés qui arrivent sur la route avec des ouvertures de trottoir de part et d'autre. Ce serait bien, du moment que l'on s'attelle à ce petit bout de morceau de Florissant, que l'on passe peut-être en revue l'intégralité des points dangereux de cet axe de circulation, notamment parce qu'il y a énormément de familles qui habitent dans les environs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite M. Waeber à faire lecture de son interpellation

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL – Interpellation**

### **Quel service à la population par le service Culture — Jeunesse — Affaires scolaires ?**

Un spectateur de la saison culturelle de Renens m'a fait part de son agacement. En effet, suite à l'annulation de la représentation du 25 février du Lemanic Modern Ensemble et Lambert Wilson, les spectateurs déçus avaient le choix, soit d'échanger leur billet pour la représentation du jour précédent, soit de se faire rembourser. Le spectateur en question a demandé le remboursement de son billet, par courriel. Par contre, il lui a fallu attendre deux semaines pour avoir enfin une réponse à son courriel. Je tiens quand même à souligner que la réponse à son courriel, lorsqu'il l'a enfin reçue, était très aimable et professionnelle.

Mes questions sont les suivantes :

- Comment se fait-il que les personnes qui s'adressent au service CJAS ne reçoivent pas d'accusé de réception ?
  - Pour quelle raison un tel délai de réponse a été nécessaire ?
  - Est-ce que ce délai est seulement dû à la charge de travail ?
  - Comment le service a géré cette situation d'annulation de représentation ?
  - Est-ce que la gestion de ce genre de situation ne pourrait pas être améliorée ?
- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je tiens de vous remercier pour la transmission de votre interpellation qui me permet de vous répondre. Elle s'inscrit dans une situation très spécifique, voire dite « extraordinaire », parce que ce n'est pas tous les jours que l'on est amenés à devoir, malheureusement, annuler un spectacle. L'annulation de l'une des deux représentations de Lambert Wilson chante Kurt Weill, du 25 février a été dictée par des raisons qui étaient indépendantes de notre volonté. Une annulation de ce type a des répercussions sur l'ensemble des parties prenantes de ce type d'événement : artistes, techniciens, communicants, personnel d'accueil, personnel administratif et, bien sûr, le public. Pour ce dernier, à ce jour, toutes les demandes de remboursement ont été traitées, les versements sur les CCP ou les comptes bancaires sont prévus pour le début de la semaine du 6 mars par le service des finances. Vous faites partie de la commission des finances, vous savez qu'il y a des processus dans l'administration afin de garantir certaines choses. Les personnes qui sont venues le soir même demander au guichet le remboursement ont été remboursées et les personnes qui ont accepté ou qui pouvaient en tous cas déplacer du 24 au 25 ont pu retrouver une place pour ce soir-là.

Pour répondre aux questions de votre interpellation : « Comment se fait-il que les personnes qui s'adressent au service CJAS ne reçoivent pas d'accusé de réception ? » Dans une situation ordinaire, les règles de traitement du courriel du service sont : accusé de réception dans les 48 heures, réponse dans les 2 semaines au plus tard. Le fonctionnement des courriels est manuel, de manière générale au sein de l'administration, il n'y a pas d'accusé de réception automatique, on privilégie le contact humain au contact machine. Pour ce cas de situation, il y a eu un cas, effectivement, où une personne n'a pas reçu d'accusé de réception suite à sa réponse au courriel indiquant les modalités de déplacement et de remboursement suite à l'annulation. C'est fort ennuyeux, on en est désolés, nous aurions dû faire mieux, vous avez raison. C'est toutefois le seul oubli dans la gestion de la clientèle pour ce cas.

Ensuite vous demandez : « Pour quelle raison un tel délai de réponse a été nécessaire ? » C'est 13 jours, week-end compris c'est le délai réel qu'il a fallu pour traiter toutes les situations, dont celle-là. Je tiens à noter quand même qu'il avait été demandé à toutes les personnes qui souhaitaient se faire rembourser, d'envoyer une copie de sa carte d'identité de manière à pouvoir valider l'identité des gens. Et, dans ce cas précis, la carte d'identité n'a pas été renvoyée, ce qui a retardé les choses ; après relance et obtention de ce document, le service des finances a appelé cette personne pour la rassurer quant au traitement de la carte d'identité et la rassurer sur le délai du paiement. Une annulation d'un spectacle, surtout quand c'est une représentation sur les deux qui étaient prévues, génère une organisation en termes de gestion de la billetterie. La billetterie a été gérée de cette manière : tout de suite après l'annulation, les détenteurs de billets ont été prévenus individuellement sur ce qui se passait, avec toutes les modalités qui étaient possibles pour se faire rembourser ou échanger le billet, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Ensuite, définir le moyen de remboursement, CCP, en cash ou sur le compte bancaire. La préparation des documents relatifs, assurer la billetterie et l'accueil pour la représentation qui était maintenue et, bien sûr, après tous les préparatifs pour le service des finances en vue des remboursements. « Est-ce que ce délai est seulement dû à la charge de travail ? » Oui et non. Oui, parce que c'est de nouveau une situation extraordinaire qui nécessite un surcroît de travail et, comme je vous l'ai

dit tout à l'heure, ça a été le seul oubli mais vraiment, parce que j'ai vérifié, c'était vraiment le seul oubli et encore une fois, on en est désolés. Et non, parce qu'on a identifié plusieurs risques : c'est qu'aujourd'hui, on a une seule personne qui s'occupe de la billetterie et de l'accueil du spectacle, ce qui fait qu'elle ne peut pas être à deux endroits en même temps, donc on a identifié ce problème et on va tâcher d'y remédier au plus vite. On a aussi une réorganisation du service qui va permettre de corriger un ensemble de choses. Aujourd'hui, notre équipe n'est encore pas au complet, on est en train de finaliser tout plein d'engagements, on espère que très vite les améliorations seront effectives. Ensuite, le processus de l'administration pour la gestion financière, vous le savez, est plus long que dans le privé et, de nouveau, à situation exceptionnelle, malheureusement, cas exceptionnel.

Ensuite : « Comment le service a géré cette situation d'annulation de représentation ? » Il a dû être très réactif, vu le laps de temps très court entre l'annulation et le spectacle, comme dit tout à l'heure, pour organiser le remboursement, le déplacement du spectacle du 24 au 25 février, on avait à peine une semaine. Donc c'était très important de pouvoir avertir les gens et si, malheureusement, un cas ne s'est pas déroulé comme il aurait dû, on a toutefois reçu passablement de remerciements, parce que les gens étaient contents qu'on les ait prévenus personnellement.

« Est-ce que la gestion de ce genre de situation ne pourrait pas être améliorée ? » Oui, bien sûr que l'on doit améliorer, on y travaille. Aujourd'hui, après avoir entrepris un état des lieux, on a mis en place divers processus qui permettront, à terme, des améliorations et plus d'efficacité, bien entendu. La Municipalité considère ainsi répondu à votre interpellation, Monsieur le Conseiller communal.

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL**

Je suis effectivement un peu rassuré parce que je m'inquiétais de voir si c'était un cas généralisé, apparemment, ce n'en n'est qu'un, tant mieux. Je suis également rassuré que vous puissiez traiter les choses un peu mieux la prochaine fois et que cette surcharge de travail n'engendre pas plus de problèmes la prochaine fois.

M. le Président ouvre la discussion sur cette interpellation. La parole n'étant pas demandée, il invite Mme Berseth à lire le titre et conclusion de son postulat et à faire lecture de ses deux interpellations.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Vous me demandez de parler de mon postulat d'abord. Je dépose le postulat concernant la Rue du Simplon que je développerai à la prochaine séance. D'autre part, j'ai une interpellation concernant la place du Marché.

### **Concernant la place du Marché - Interpellation**

Lors du dernier Conseil de décembre, je ne suis pas intervenue, j'avais peur que l'on se mette de jour. J'ai fait un courrier à la Municipalité, celle-ci m'a aimablement répondu qu'elle fera en sorte qu'il y ait de l'ombre sur la place de jeux, qu'elle réfléchira à une grande toile sur la place du marché et nous présentera un devis. Je remercie la Municipalité. Dans mon courrier, je n'ai pas mentionné le plus important. La place du Marché donne l'impression d'être lisse comme la main. Alors, on n'est pas méfiant. Certaines dalles ne sont pas à niveau. Une de ces dalles m'attendait, je me suis cassé le poignet. Je ne suis pas la première personne qui se blesse sur cette place, seulement parmi les Fourmis rouges, qui ne représentent pas le 50% de la population, nous sommes deux : Fousia Manco et moi, Fousia s'est cassé deux côtes et moi, le poignet. Je ne peux pas compter tous ceux que je ne connais pas et dont j'ai seulement entendu parler.

La question est la suivante : quand la Municipalité entreprendra-t-elle des travaux pour rendre cette Place moins « dangereuse » ? Et qu'on ne vienne pas me parler de concept !

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci Mme Berseth pour votre interpellation. Effectivement, la Municipalité est navrée pour tous les incidents et accidents qui se sont passés. On a mis au sol un marquage qui est un peu le même marquage que vous trouvez sur le plateau de l'élèveur ici, donc un marquage jaune, le plus à même de « brûler » la rétine tellement il est voyant, à tous les endroits où on a un dénivelé qui pourrait effectivement conduire à une chute. Il faut savoir que ces dénivelés correspondent aux normes légales, c'est-à-dire que l'on n'est pas au-delà de quelque chose et on est bien entendu largement en dessous d'un trottoir. Ce qui se passe, et vous avez 100% raison, quand on est sur cette place, on a l'impression que c'est aussi plat que si c'était du goudron et il y a des plaques, tout près des arbres qui ont bougé. On va, d'ici la fin du mois, venir avec un camion, soulever une ou deux plaques, comprendre ce qui s'est passé. Et pour ce qui est des plaques qui sont près des arbres, on va devoir probablement proprement couper une ou deux racines de façon à remettre les plaques au bon endroit, au bon niveau, voire peut-être les solidariser entre elles, on verra du point de vue technique. Mais on est dessus, on a conscience de la dangerosité et on est navrés de ce qui s'est passé. On va trouver une solution rapidement. La Municipalité considère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je remercie la Municipalité. Vous avez dit : rapidement, ça, je l'ai noté.

M. le Président ouvre la discussion sur cette interpellation :

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Il y a quelques années en arrière, j'avais déposé un postulat pour cette place du Marché. C'était concernant les îlots de chaleur, ça ne pose pas de problèmes seulement l'hiver, ça pose des problèmes également en été, en pleine chaleur. Ce serait bien, je me réjouis de voir, de trouver une solution pour l'hiver : ça glisse, pour l'été : c'est des îlots de chaleur. Ce serait bien que l'on fasse quelque chose, j'en serai ravi.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je vais appuyer l'interpellation de Mme Berseth. Plusieurs fois j'ai failli me « casser la figure » à la place du Marché. Je ne sais pas si vous y allez des fois, mais plein de personnes se plaignent. M. Divorne dit « vers les arbres », mais ce n'est pas vrai. Toute la place, ce n'est pas seulement à une place, toute la place. Vos balisages, c'est du folklore. C'est juste où il y a un changement de niveau. Allez sur la place, vous verrez... Ou bien alors, si vous venez, samedi on fait le tour et je vous montre, je vous pousse et comme ça on verra si vous tombez. Verena s'est « pété » le poignet, moi j'ai réussi à ne pas me « casser la figure », mais plusieurs personnes, pas seulement des personnes âgées, beaucoup de personnes m'ont interpellé et m'ont dit : « dites quelque chose, faites quelque chose ». Alors, le « vers les arbres », ce n'est pas vrai, c'est du folklore, excusez-moi.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Nous avons mis du scotch jaune là où il y a « du folklore ». Je suis passé sur toute la place, il y a des endroits où il n'y a strictement aucun problème. Mais c'est volontiers que l'on se retrouve samedi matin. Et toutes et tous, si vous voyez des endroits où on n'a pas fait de marquage et que pour vous, cela pourrait sembler dangereux, n'hésitez pas à remonter vers moi et on complétera. Bien entendu que l'on a fait une action là où on pensait que c'était le plus dangereux. Si pour vous il y a encore d'autres endroits qui présentent un danger, c'est volontiers. Et j'ai eu de la chance de faire du judo quand j'étais jeune, donc volontiers si vous voulez me pousser, ça réexercera mon équilibre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite Mme Berseth à procéder à la lecture de sa deuxième interpellation :

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge – Interpellation**

**Concernant l'abonnement TL à moitié-prix.**

La Ville de Lausanne a mis en place un abonnement TL à moitié prix. Si vous avez atteint l'âge légal de la retraite vous pouvez, à Lausanne, obtenir l'abonnement annuel à moitié-prix. Concrètement, vous versez une participation de CHF 40.00, ensuite, vous recevez un bon de 50% de rabais, vous payerez alors CHF 375.00 plus la participation au lieu de CHF 670.00.

En conclusion, j'interpelle la Municipalité de la part du Comité de l'AVIVO de Renens pour qu'elle réfléchisse à cette diminution du prix de l'abonnement TL pour les seniors de notre Commune.

Je rajouterai que ce serai vraiment bien venu parce qu'il y a pas mal de distributeurs de billets qui ont été supprimés et les personnes âgées ne sont pas forcément très aptes à utiliser leur tablette ou leur Natel.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Ville de Lausanne est toujours proactive et a de très belles initiatives. Celle-ci nous a aussi interpellés et intéressés. L'attitude qui était la nôtre jusqu'à ce jour, et encore pour quelques jours, sans doute, c'est à dire que le Canton s'est engagé lui-même à faire une première action en termes de gratuité. On aurait aimé pouvoir analyser déjà ce que le Canton proposait avant d'arriver avec des mesures dites complémentaires. Vous êtes plusieurs à être intervenus ici sur ce même thème, M. Korkmaz, des personnes au 1<sup>er</sup> août, Mme Schneider était venue nous demander de parler de gratuité. On espérait avoir la réponse rapidement pour le Canton pour voir ce que nous faisons en sus du Canton, parce que le Canton a plus de ressources que nous même. On considère que le Canton a potentiellement plus de capacités d'agir là-dessus. Merci de nous remettre ce thème-là à l'ordre du jour. S'agissant par contre des distributeurs de billets, je crois que les TL ont démontré leur capacité d'entendre les citoyennes et citoyens qui avaient des revendications, puisqu'ils ont été reçus par la direction et que des moyens de paiement ont été remis en place, notamment des cartes qui permettent d'entrer dans le bus et d'avoir le coupon. On n'a pas besoin, toujours, tout le temps, d'un iPhone dernière génération pour avoir un billet. Il est vrai que ces distributeurs étaient extrêmement onéreux pour tenter, parfois, de distribuer deux billets mouillés qui ne sortaient plus de la machine. Une solution avait été trouvée, qui semblait quand même, à ma connaissance, plutôt bien satisfaire aux besoins des aînés. Et, par rapport à cette thématique de la gratuité, d'un appui à l'abonnement, c'est aussi une démarche qui va être reprise ces prochains jours.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je vous remercie, M. le Syndic et je pense que c'est bien que vous ayez des propositions diverses, comme ça, vous pouvez choisir.

M. le Président ouvre la discussion sur cette interpellation :

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

De nouveau, on attend que le Canton fasse les choses. J'avais déposé un postulat pour des protections, serviettes hygiéniques gratuites dans les écoles, on m'a dit : « mais le Canton va le prendre en charge ». Moi, j'en suis bien contente, les choses sont faites, c'est ce qui m'importe. Mais maintenant, j'en ai un petit peu marre que l'on me dise toujours « c'est le Canton, c'est le Canton ». Il faut que M. le Conseiller Ali Korkmaz vienne déposer encore quelque chose, que Mme la Conseillère Verena Berseth vienne redéposer quelque chose pour qu'on parle enfin du postulat qu'on a déposé en avril avec Mme Zahnd et pour qui, pour le moment, on n'a toujours pas de nouvelles, on attend le Canton. On a l'impression qu'on attend que le Canton fasse et comme ça, nous, enfin la Commune, on est tranquille. Je ne sais pas à quoi on sert, franchement. Des fois je me pose la question.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je comprends. Mais je tiens quand même aussi à dire qu'effectivement, vous l'avez vu, le Canton a changé de gouvernement. Durant la campagne électorale, les Conseillers d'Etat se sont engagés à entreprendre ce thème-là. On peut nous trouver lents, aussi trouver long le Canton, à vous de choisir qui est lent. Vous savez aussi que nous sommes en pleine négociation de la nouvelle péréquation. C'est aussi quelque chose que nous tentons de défendre, vous savez que nous avons des ressources rares, j'aime à le répéter. On est une des Communes de ce Canton qui vivons avec le moins de ressources financières à taille égale. Si on compare à Nyon, c'est la moitié de Nyon, voire le tiers de Nyon, la moitié de Pully peut-être. Oui, quelques fois on prend un peu de temps à réfléchir et oui, si le Canton dit « nous allons baisser, nous, nous allons être actifs pour baisser la facture de transport » on en est heureux. Et cet argent que l'on économiserait, on pourrait le mettre sur d'autres thèmes qui sont tout aussi importants dans cette Ville tels que, notamment, les places en crèche-garderie. On a tellement d'infrastructures à réaliser : de nouveaux collèges, des places en crèche-garderie, le Plan climat...on a énormément de thèmes. On se dit que si le Canton peut une fois ou l'autre mettre la main à sa poche et ne pas dire ensuite : « les Communes le font déjà, on ne va pas le faire », ça nous arrangerait aussi. Il y a un côté de stratégie aussi à ne pas faire ce que le Canton pourrait faire. Je comprends votre agacement, il est aussi mien dans la mesure où le Canton aurait pu, déjà, nous dire ce qu'il entendait faire. Voilà un peu pourquoi cela peut paraître de l'attente, mais c'est plus une volonté de dire que ce Canton, qui parlait aussi de baisser le nombre de points d'impôts, au prétexte qu'il y avait trop d'argent dans les caisses, pourrait agir sur le plan climat, pourrait agir sur d'autres choses et on attend qu'il agisse.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Merci M. le Syndic, toutefois il est vrai que je suis encore plus agacée quand je suis dans un bus, que je vois une personne âgée qui a de la peine à prendre son ticket, qui ne sait pas très bien comment s'y prendre etc... je trouve que quand on a travaillé toute sa vie, et qu'on est dans un bus on devrait pouvoir monter dans le bus, poser ses fesses et être transporté. Je soutiens Mme Berseth complètement dans sa demande et j'espère qu'il y aura quand même une suite pour, en tous cas, les personnes âgées au minimum.

- **M. Michele Scala, PSR**

Je déclare mes intérêts : en tant qu'ancien Président de l'Avivo, je ne peux que soutenir cette proposition. Que ce soit le Canton ou la Ville, peu importe, mais que cela se fasse. Et j'aimerais quand même préciser une chose : notre feu collègue M. Daniel Rohrbach avait déposé un postulat, d'après mes souvenirs, en 2007 ou 2008, demandant justement la gratuité des transports publics. Ce postulat avait été classé, je crois il y a 3-4 ans. Maintenant cela revient et d'autant plus, je rends hommage à M. Rohrbach pour avoir été l'instigateur de cette initiative, de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite Mme Berseth à lire le titre et la conclusion de son postulat :

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge - Dépôt de postulat**

Titre : « Concerne la Rue du Simplon »

Conclusion : Je demande à la Municipalité de réfléchir à ma proposition et à celle des parents d'élèves et de mettre le Simplon et les autres rues du quartier à 30km/h comme le recommande l'Union des Villes suisses.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, plus personne ne souhaitant intervenir sur ce point 13, il rappelle que le développement du postulat doit être déposé avant le lundi 20 mars à midi et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **14. Questions, propositions individuelles et divers**

M. le Président invite M. Pierre Borloz à poser sa question :

- **M. Pierre Borloz, PSR**

2035 c'est demain. Ou peut-être après-demain. Les eurodéputés et les Etats membres de l'UE ont trouvé un accord sur une législation européenne qui prévoit la fin de la vente de véhicules neufs à moteur thermique à l'horizon 2035. Donc plus de véhicules légers essence, diesel et même hybride-essence. La Suisse va-t-elle en être impactée ? Certainement. L'importation de véhicules à moteur thermique va-t-il être interdit ? Certainement en toute logique. Donc j'ose supposer que le Conseil fédéral va suivre la même politique. En octobre 2021 je proposais à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité d'équiper des places de parcs avec des bornes de recharges pour véhicules privés électriques. Madame Maystre m'avait répondu que la proposition était accueillie favorablement afin d'étudier, en collaboration avec les SIE, les opportunités publiques/privées. Je pose la simple question : où en est l'étude ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Quelques places ont été mises à la disposition du public au Cacib. Six places, je crois sont mises à disposition pour les visiteurs qui rechargent leur véhicule. Et la ville a identifié quatre ou cinq localisations pour les transformer en places de stationnement pour des véhicules électriques. SIE est en train maintenant de finaliser le devis pour procéder au raccordement électrique des ces installations et pour pouvoir charger les véhicules. Dans quelques semaines, on pourra vous dire où seront ces places et on pourra commencer à les installer.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Souvent, le micro sert à poser des questions, des interventions, il est plus rarement utilisé pour dire merci. Oui, aujourd'hui je dis merci à la Municipalité. Merci d'avoir équipé le petit chemin entre le parc du Censuy et le petit chemin qui passe derrière le CTC, qui mène au Théâtre Silo du Lac. Ça a été équipé de trois candélabres, mais pour ces candélabres, il n'y pas eu besoin de tirer des câbles, de faire des fouilles, ce sont des candélabres solaires et légèrement dynamiques. Donc, une personne passe, la lumière varie légèrement et je voulais vraiment dire merci pour cette initiative. On m'a dit que c'est un test, j'espère qu'il sera concluant et qu'on pourra équiper certaines parcelles de notre Ville avec ce système, ce qui évitera de lourdes fouilles.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je viens vers vous avec une question qui rejoint l'actualité traitée ces jours au Conseil National, à savoir la médecine de premier recours. En effet il semble clair, aux yeux de tous que nous sommes (ou allons) vers une pénurie de médecins de premier recours, à savoir les généralistes, les pédiatres et les psychiatres. Je viens de discuter avec une voisine qui devait changer de généraliste et qui a fait des dizaines de téléphones pour en trouver une, pour finir, à Préverenges. Ce n'est pas vraiment aisé d'aller de Renens à Préverenges, sans véhicule, à un certain âge, surtout si on est encore malade (ce qui est souvent le cas quand on va chez le médecin !). Par ailleurs, ayant travaillé pendant de nombreuses années dans un service social, j'ai pris conscience que les personnes démunies n'ont souvent pas de généralistes et encomrent les urgences. Les assistants sociaux font également de très nombreux téléphones pour y remédier. Au vu de l'évolution de la profession, nous savons

que les jeunes médecins souhaitent fréquemment se regrouper, pour des raisons financières et de qualité de soins.

Et voilà donc ma question : la commune de Renens a-t-elle la volonté et/ou la possibilité d'offrir des lieux d'accueil pour la médecine dite de premier recours ou de proximité ? Je pense aux pédiatres et généralistes, mais aussi aux infirmières indépendantes, nurses etc.

Est-ce qu'il y a une réflexion qui est faite par rapport à la Savonnerie, au futur quartier de Malley ou ailleurs ?

Je vous remercie de votre réponse qui n'a pas besoin d'être donnée ce soir.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci de nous poser la question. En préambule, si nous manquons aujourd'hui de généralistes, c'est qu'on a mis un numerus clausus très fort pendant de très nombreuses années en Suisse et qu'on n'a pas formé suffisamment de monde... économies... ça, ce n'est pas la Commune, c'est peut-être le Canton. Pareil pour les infirmières que, effectivement, on ne forme pas suffisamment, donc on va chercher pas mal de gens en Europe. C'est pour poser le cadre. C'est un milieu que je connais plutôt bien, et ce qu'on a fait à Renens, de très longue date, on travaille à favoriser la présence de médecins généralistes. Nous avons notamment un médecin, dont je tairai le nom, qui pensait prendre sa retraite et qui tenait à ce que son cabinet perpétue son existence, il est au Simplon, au bout de la zone 30, et maintenant c'est un cabinet de groupe qui s'est installé et qui reçoit les patients. Tout récemment encore la Clinique Nord-Sud, on a accompagné le fait qu'elle reste, qu'elle s'agrandisse et qu'elle apporte un grand nombre de médecins de diverses spécialités et aussi généralistes. On est aussi en contact régulier maintenant avec un hôpital proche, qui n'est pas le CHUV, qui cherche à faire une antenne sur un terrain. Un des soucis que nous avons, c'est qu'ils cherchent des espaces et qu'à Renens, les grands espaces dédiés à ce type de pratiques sont très, très, très, très chers. Ce qui fait que, proche de la gare, par exemple, ce sont des prix trop élevés pour y installer un cabinet, donc on cherche d'autres espaces avec eux. On est vraiment en pleine collaboration et il y a un projet en collaboration ces temps avec des médecins généralistes, l'hôpital de Morges, des soins à domicile de créer une structure intermédiaire entre ces trois instances qui pourraient parfaitement répondre aux besoins de la population. Le souci que nous avons actuellement c'est de trouver un site pour les y installer. Et aussi, très concrètement, on a, avec le secteur de Mme Maystre, accepté que des locaux d'activité aux Entrepôts deviennent des surfaces que l'on met à disposition de médecins et de pédiatres. Et vous avez un cabinet de pédiatrie qui a pu s'installer sur le site des Entrepôts. Donc, on est extrêmement actifs, quand bien même ce sont des professions indépendantes, on pense que la Ville a intérêt à collaborer avec ces professions qui sont absolument indispensables. Mes collègues sont aussi en lien étroit avec des lieux tout aussi importants dans les soins que sont l'EMS la Méridienne, les Baumettes, l'EMS Lorient. Et avec Lorient, typiquement, on a tout un projet pour les garder à Renens, de leur donner des bâtiments de qualité. Donc oui, on est actifs aussi dans le champ de la santé, quand bien même ce n'est pas forcément le thème premier de nos préoccupations. L'Oriel va quand même déménager, on aura des nouveaux locaux sur le site des Entrepôts, c'est un an de travail et de convictions avec le partenaire CFF, ce n'est pas tout simple d'amener ce type de structure en ville. Je pense que là, on a fait pas mal de choses, on continue à le faire. Il y a encore sur le site des CFF d'autres structures qui voudraient s'installer pour des cabinets de groupes, les choses évoluent plutôt favorablement, mais on n'est pas garants que l'on ait assez de médecins pour les besoins croissants de la population. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je pensais à la Savonnerie, mais c'est vrai que chaque fois qu'il y a des opportunités de locaux où la Commune a un peu de possibilités d'influencer, je remercie la Municipalité si elle peut réfléchir à ça.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est compliqué pour la Savonnerie. Je pense que c'est par rapport aux promesses que l'on, enfin par rapport aux intentions, que l'on avait évoquées dans la démarche de la Savonnerie. Cela paraît difficile encore maintenant d'y insérer un cabinet médical de groupe. Il y en a un juste à côté, dans le bâtiment de la Coop. Possiblement, une autre société pourrait s'installer sur le site des CFF, mais la Savonnerie, ça me paraît être une complexité de plus dans le puzzle, mais on va y réfléchir.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je vous remercie pour votre réponse.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Il me paraissait important, peut-être quand même, de spécifier qu'il n'y a pas de numérisés dans le Canton de Vaud, ça n'existe pas. Et de préciser également que je pense que c'est un raccourci de penser que ce n'est qu'une question d'économies. Je pense que principalement il faut savoir qu'il manque des lieux d'accueil pour pouvoir mettre les étudiants, on ne peut pas faire les cours H24 dehors. Je crois qu'il manque aussi beaucoup d'enseignants, parce que pour pouvoir donner de l'information et nourrir les étudiants et étudiantes, il faut aussi du personnel qui est formé, ce que nous n'avons pas. Donc, je pense que le problème est beaucoup plus large qu'un simple raccourci d'économies.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

J'ai été médecin de famille 30 ans, 31 ans ici à Renens. Et la question me travaille beaucoup. Tout le monde, tous les gens qui réfléchissent se rendent compte qu'il y a quelque chose qui ne va pas. C'est vrai, Madame, ce n'est pas tellement une question de numerus clausus. Le problème, c'est que, vous devez savoir qu'aujourd'hui, sur trois médecins qui sont formés en Suisse, dans nos universités, il y en a un qui renonce à sa profession. Vous vous rendez compte ? Un médecin sur trois renonce à être médecin, à travailler comme médecin après avoir fait sept ans de formation et avoir coûté, à nous tous, un million environ. C'est nous qui payons ce million pour le former. La question est très compliquée. Pourquoi un médecin sur trois renonce à sa profession ? Pourquoi une infirmière sur deux, une sage-femme sur deux changent de profession ? Il est là le problème, ce sont peut-être les conditions de travail, conditions que le mode de fonctionnement des hôpitaux, chargés par un système informatique monstrueux qui font que, des gens qui auraient envie de faire médecin sont déçus et abandonnent cette profession, des infirmières, qui avaient envie d'être infirmières quittent cette profession. Vous avez raison, ce n'est pas une question de numerus clausus, La question c'est : quelles conditions de travail, quelles conditions de salaire, quelles conditions de vie on peut donner à ces gens. Et il y a aussi des situations financières. Vous savez que, en Suisse, je ne vous apprends rien, entre un médecin généraliste, donc médecin de famille, comme je l'ai fait pendant 30 ans, et un spécialiste, quelle est la différence de bénéfices, d'argent qu'il reçoit ? vous avez une idée ? c'est quoi ? 1 à 2 ? 1 à 4 ? 1 à 6 ou 1 à 10 ? C'est 1 à 10 ! Il y a une voie que la médecine a prise, qu'on a essayée, on s'est probablement trompés, c'est celle de l'hyper spécialisation qui est très rassurante. Un médecin qui s'occupe de l'oreille gauche, sait tout sur l'oreille gauche, l'oreille droite ne l'intéresse pas, mais sur l'oreille gauche il est rassuré, il a l'impression de gérer. Mais la médecine, ce n'est pas seulement de la connaissance scientifique, c'est aussi de la connaissance humaine, du contact avec les gens et ça, pas seulement à Lausanne ou à Renens ou en Suisse ou en Europe, ça a été un peu abandonné. Heureusement qu'il y a des gens qui pensent, qui essaient de mettre des pansements à ça, mais ça va être très compliqué d'inverser ou d'essayer d'inverser un peu cette tendance de l'hyper spécialisation des médecins car, au fond, on se rend compte, et vous vous rendez compte, que si vous n'avez pas un médecin de famille auquel vous pouvez téléphoner, qui va venir chez vous et que, même le soir et le dimanche il va vous répondre, vous êtes perdus. La question est compliquée, c'est vrai que la Commune, je ne sais pas si elle peut faire beaucoup, en tous cas, elle doit faire un maximum quand elle a des demandes de généralistes qui veulent s'installer, qui veulent essayer de faire quelque chose, de répondre. Et je fais confiance à notre

Municipalité, je sais qu'elle sait qu'elle doit faire ça. Sinon, une médecine simplement mise dans les mains de spécialistes est vouée à des jours pas bons.

La parole n'étant plus demandée sur cette question, M. le Président passe la parole à Mme Storari

- **Mme Chiara Storari, PSR**

La vitalité d'une commune est donnée par les gens qui y vivent, mais aussi par ceux et celles qui y travaillent. Les petits et moyens commerces sont partie intégrante de cette vitalité. Au vu des récents articles concernant les difficultés rencontrées par des commerces sur la commune en lien avec les travaux du tram et connaissant l'implication de la Municipalité dans ce dossier, j'ai le plaisir de poser les questions suivantes :

- Quelles sont les mesures qui ont déjà été prises pour des commerces situés sur le territoire par les TL et par la Commune ?
- Si la Commune n'a pas pris des mesures envisagées-elle de le faire ? A-t-elle déjà reçu des demandes d'aide émanant de commerçants.e.s ?
- Y a-t-il des commerçants.e.s impactés.e.s indirectement par le chantier du tram (notamment, renoncement de venir à Renens à cause des chantiers actuels BHNS et Tram)?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vais tenter de vous répondre. Effectivement, ces énormes chantiers auxquels nous procédons, je pense à la mobilité, notamment, le tram, le BHNS et de tout ce que nous faisons. Tout d'abord, s'il y a autant de routes, de chemins en chantier à Renens pour un objet comme le tram, ce n'est pas tant pour la pose des rails qu'on a autant d'inconvénients : c'est parce que nos installations propres, notamment les collecteurs, les conduites pour le gaz, les conduites pour l'eau, les conduites pour la fibre optique, l'électricité. Nous avons attendu ce moment pour les rénover, les réformer et l'intention, c'était de les déplacer avec l'arrivée du tram pour qu'ils ne soient pas *sous* le tram. Ces travaux sont presque plus générés par une Ville qui revisite ses infrastructures que par un tram qui va arriver. Les TL, ce n'est pas eux qui font un profit ou un déficit sur la construction du Tram ; les TL sont mandatés par le Canton pour être les maîtres d'œuvre de l'ouvrage. Pour le tram, typiquement, les payeurs ce sont la Confédération, le Canton et les Communes. Voilà pour le contexte. Et nous, ce que nous faisons avec le maître d'œuvre, les TL, c'est que nous accompagnons le chantier en mettant à disposition tout d'abord un ou deux médiateurs, nous en avons un à Renens, Lausanne en a un. Et notre intention, comme cela a été fait dans d'autres villes, quand ils ont construit le tram, c'est d'accompagner les travaux, de faire que les commerces puissent continuer à avoir leurs activités tant que faire se peut. On accompagne, on écoute les plaintes des commerçants, on va les voir, on informe, on fait des soirées d'information, on accompagne le chantier, mais on n'a jamais eu l'intention de commencer à mettre de l'argent dans le modèle. Parce que les questions qui se posent inévitablement sont : à partir de quel moment peut-on bénéficier d'un financement ? Quel est le périmètre des nuisances, est-ce que c'est 5m, 500m etc... Et lorsque ce tram sera là et que les bénéficiaires seront croissants, comment est-ce que l'on récupérerait un peu de cet argent que l'on a dû investir ? Donc, l'intention c'est vraiment de dire que : oui, on accompagne, on est d'accord de faire des mesures de promotion, on est à l'écoute des commerçants, on va les voir. Si une initiative des commerçants devait émerger, on peut l'emmener dans la manière où on répondrait à un ensemble de commerçants, mais on n'a pas pris l'option de traiter un seul commerçant. Pendant le Covid, notamment, on a fait des bons, mais on voulait que ces bons soient pour tous les commerces et pas seulement un seul. On pourrait imaginer refaire des bons si les commerçants étaient fédérés et venaient nous soumettre ce projet-là. Encore aujourd'hui Oumar Niang avait rendez-vous avec quelques commerçants et quelques personnes qui s'occupent notamment de l'activité économique de la Ville pour voir un peu comment nous pouvons progresser. Et on est prêts à faire des mesures plutôt d'accompagnement que de d'imaginer défrayer l'un ou l'autre des commerçants. Mais on est attentifs à ça. Des gens se sont plaints, parfois, par voie de presse. On a eu un article dans le 24Heures il y a quelques semaines et typiquement, M. Dufloy qui fait partie des commerçants, on va le revoir prochainement pour voir un peu comment on peut continuer à

accompagner ces travaux, on est à leur écoute. On vous a dit aussi que pour qu'ils soient tous réunis, on paie des cotisations, on a prévu de faire des publications, on leur a donné des pages dans le journal de la Ville. Ce sera ça nos mesures d'accompagnement, ce ne sera pas un défraiement à l'un ou à l'autre qui pourrait amener à des comparaisons difficiles à faire. J'espère ainsi voir répondu à vos questions. Mme Maystre voulait compléter mes propos.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Pour une petite partie, j'aimerais préciser le rôle du médiateur qui effectivement, va les rencontrer, les avertit, anticipe quand il y a un problème et dire qu'il y a aussi une intention vraiment particulière de veiller à ce que le chantier se fasse avec conscience, qu'il y ait toujours l'accès, qu'il y ait des panneaux pour indiquer les commerces. Il y a quand même une attention toute particulière par rapport à ça et on espère que cela aide à passer le cap. Quand tout ce chantier sera fermé, ce sera une vraie plus-value finalement pour notre centre commerçant, pour son image et son accueil. On est très très attentifs et c'est une partie du travail de l'équipe du chantier et du médiateur en particulier.

- **M. Michele Scala, PSR**

J'avais posé la même question au mois de juin de l'année passée, je ne sais pas si vous vous en souvenez. J'avais eu la même réponse. Mais ce soir il y a quelque chose en plus, j'aimerais que cela se réalise. J'ai entendu la proposition des bons et pourquoi pas nous proposer, nous reproposez les bons pour ces magasins, ces boutiques voire ces restaurants qui sont tout le long de cette route du tram. Ce serait donc l'occasion et la manière de les faire connaître et je suis tout à fait favorable à ce genre de proposition.

La parole n'étant plus demandée sur cette question, M. le Président passe la parole à M. Richard :

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

C'est le printemps ! un coup de peinture s'impose, non ? Ce n'est pas un secret, notre Syndic lorsqu'il enfourche son vélo s'assimile plus à une fusée qu'à un personnage politique. Même s'ils ne rivalisent pas en vitesse, d'autres membres de la Muni sont aussi adeptes de la petite reine. Avec autant de paires d'yeux attentifs, le Collège municipal aura certainement observé que certaines pistes cyclables ont un marquage disons... défraîchi. De nuit ou par temps de pluie, la sécurité des cycles est ainsi fortement compromise. Je ne parle pas ici de la zone de travaux liée au tram qui doit encore recevoir sa couche d'usure avant marquage, mais bien des pistes existantes. L'exemple le plus problématique est probablement le contre-sens du 24 Janvier derrière les bureaux de Publiaz Immobilier. J'ai donc l'honneur de poser la question suivante à la Municipalité : avec le retour du printemps, une campagne d'entretien du marquage routier destiné aux cycles est-il prévu ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

La réponse est oui. Il est prévu une campagne, la POL fait le tour et en effet, il y a de nombreux yeux et s'il y a d'autres yeux, on prend bien sûr aussi. C'est en général au printemps qu'une revue est faite et le marquage suit en général en début d'été, là où la saison est la plus propice pour que la peinture tienne. En ce qui concerne le 24 Janvier en particulier, il est vrai qu'un chantier était annoncé, il y a Cad-Ouest qui arrivera et une réorganisation de cette rue ; mais si celle-ci venait à tarder, on prendra les devants et on fera le marquage aussi. On en prend bonne note et on espère ainsi avoir répondu à votre question.

La parole n'étant plus demandée sur cette question, M. le Président passe la parole à Mme Smakiqi :

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

J'ai deux questions, la première c'est : « Est-ce qu'il y a un service de piquet pendant le week-end qui contrôle l'état des routes après des tempêtes ou fort vent, ce qu'on a eu le week-end

passé ». J'ai vu pas mal de panneaux, de barrières au milieu de la route et des passants en train de les dégager.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Effectivement, comme vous le savez peut-être ou pas, tous les week-ends, les samedis matin, les dimanches matin, on a un piquet avec des balayeurs qui s'occupent de la propreté urbaine, qui relèvent aussi les panneaux, mais s'ils retombent après eux, ce n'est pas de chance. Mais enfin ils font ce qu'ils peuvent ces matins-là quand ils sont de piquet. Et quand ce sont des choses dangereuses sur la route, je pense que c'est plutôt la police qui s'en occupe.

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

Merci. Je vous lis une lettre des habitants du Censuy : Le problème de ce site, c'est que des véhicules à l'Avenue du Censuy, depuis le giratoire du Gymnase jusqu'à la piscine, circulent à vive allure en soirée et le week-end, ce sont surtout des BMW. La police est déjà intervenue plusieurs fois. Il faudrait limiter la zone à 30 km/h ou placer des dos d'ânes. Cette situation est inquiétante pour les habitants du quartier.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est plus pour moi, pour la POL effectivement il faut qu'on aille vérifier ça. J'ai eu l'occasion de le dire ici quelques fois : malheureusement on a sur ce territoire des gens qui adorent faire du bruit avec leur véhicule et qui aiment faire des circuits. La police fait de nombreux contrôles et on va demander qu'ils les intensifient encore.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point 14 :

- **M. Richard Neal, PSR**

D'abord, une réponse à Mme Smakiqi : on avait déjà été interpellés en commission de pétition il y a approximativement une année par rapport à la dangerosité de cette circulation le long de cette rue-là ainsi que la Rue du Silo. Il y avait eu une discussion avec M. le Syndic et quelqu'un de la police, je ne me rappelle plus de son nom, la concernant. C'était dans les mains de la police, je n'ai jamais eu de retour sur ce qui se passait, mais c'était déjà une situation connue.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Est-ce qu'on parle du même endroit ? Je parlais du Simplon, Mme Smakiqi c'est juste ?

- **M. Richard Neal, PSR**

On parle du Censuy, depuis le giratoire à côté du Gymnase jusqu'à la piscine.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, pardon, je pensais à ça dans ma tête, mais je ne pensais pas au chemin que vous évoquez, qui, lui, est un chemin qui est entre le Collège du Léman et ce nouveau quartier où seuls les bus circulent.

- **M. Richard Neal, PSR**

Alors, la pétition avait été donnée pour les deux. Il y avait même eu une discussion par rapport au rond-point sur le coin de chez OBI et aussi sur la problématique des voitures qui passaient dans la ruelle qui est réservée pour les bus.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On avait répondu, mais on peut revenir, puisque ce sont des problèmes récurrents. Le problème avait été apaisé par la POL pendant quelques temps. Maintenant ce problème resurgit, on va le reprendre. On avait répondu aux pétitionnaires, je m'en souviens. Mme Maystre était là, M. Guy-

Paul Bosson était là, vous étiez là. Et je crois qu'il n'y avait qu'un seul représentant des pétitionnaires.

- **M. Richard Neal, PSR**

Non, non, ils étaient plusieurs.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Effectivement, il y avait même une demande de zone 30 km/h sur le Simplon, mais finalement, on avait compris que c'était bien la Rue du Caudey qui posait problème et il y a eu une solution qui a été apposée : celle qui expliquait que les enfants accompagnés ou non qui sortaient du quartier et qui débouchaient sur la Rue du Caudey avaient une mauvaise visibilité et la solution aurait été d'abaisser, elle serait légale, d'abaisser, de tailler les haies pour que la visibilité soit respectée. Pour conserver cette haie, il y a eu une proposition de la pose d'un potelet pour permettre aux enfants d'avancer et de regarder. La solution a été, à mes yeux, habilement posée parce qu'elle a permis de préserver la haie et d'offrir une solution sécuritaire supplémentaire. Pour le giratoire, la réponse avait été, mais ce n'est pas le même giratoire dont on parle, si j'ai bien compris, que l'analyse était bonne, la sécurité était garantie. On va prendre la question de Mme Smakiqi et on va y répondre suite à une entrevue avec la Pol-Ouest.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai une autre question qui n'a rien à voir et qui commence avec un « coup de gueule » et qui va finir en question à la Municipalité. Il y a deux ans, dans ma maison, les SIE nous ont contraints à changer les quatre compteurs électriques afin de mettre des compteurs téléométriques. Ils ont fait ça il y a deux ans. Nous avons deux appartements dans la maison et deux compteurs par appartement, un pour le général, un pour le chauffe-eau par appartement. Nous avons reçu lundi passé un téléphone d'une charmante secrétaire des SIE qui nous a informés que quelqu'un allait venir pour changer les compteurs. Pas uniquement les changer, mais les enlever et remplacer quatre par deux, c'est-à-dire de mettre les chauffe-eaux de chaque étage sur le même compteur que l'électricité générale. Ce qui aurait engendré non pas le changement de deux compteurs, mais de quatre, puisque ça changeait le niveau de puissance. Mais puisque nous regroupions aussi la puissance totale de chaque appartement, cela nous aurait augmenté de classe dans l'ampérage nécessaire pour la maison, d'où beaucoup de frais supplémentaires évidemment pas à la charge des SIE. Lorsque j'ai demandé à la secrétaire pourquoi il fallait les changer, elle m'a répondu : « parce que les SIE n'ont pas assez de compteurs pour tout le monde », ce qui m'a étonné et je lui ai demandé : « vous voulez enlever quatre de nos compteurs pour les mettre ailleurs ? » elle a répondu : « non, ils seront recyclés ». Là, je dois admettre que je n'ai vraiment plus compris la logique de pourquoi ils voulaient récupérer des compteurs dans le but d'en avoir plus, mais qu'ils allaient les recycler. Du coup, on a strictement interdit aux SIE de venir dans notre maison et, que, s'il fallait payer quatre locations de compteurs, on paierait comme on a fait les deux dernières années, quatre locations de compteurs.

Voici ma question : En tant qu'actionnaire, la Commune a un certain regard sur ce qui se passe. Ne peut-on pas obliger les SIE à ne pas faire ce genre de manœuvres complètement ridicules qui sont énergivores, qui nécessitent du temps et de l'argent ? et qui, honnêtement, à mon avis, ils se « foutent de la gueule du monde » : Voilà, je l'ai dit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

SIE est une société qui nous tient à cœur, et du reste, on a de très nombreux projets avec vous depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Ce que vous dites-là mérite une réponse, mais ce sera à voir directement avec la Compagnie SIE, je vous invite demain à téléphoner à M. Vossel, je l'aurai averti préalablement de votre téléphone. Je vous donnerai son numéro de téléphone dans quelques minutes.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vais faire comme M. Neal tout-à-l'heure, je vais rebondir sur son intervention et, ensuite, j'aurai également une question. Je pense que si le souhait c'est de regarder ce qui se passe avec les SIE, il faudrait également regarder si le but de ces changements de compteurs n'est pas pour mettre en place des compteurs dits « intelligents » qui s'appellent « Smart Meter Compteurs », c'est un projet sur lequel je travaille en tous cas professionnellement. Il y a une exigence qui vient du Conseil fédéral qui est de changer la totalité du parc de compteurs suisses, en tous cas 80% du parc des compteurs suisses sur les 5 prochaines années, dans un but d'avoir des compteurs qui mesurent précisément la consommation et qui peuvent adapter les prix à la demande. Ça c'est en fonction des distributeurs d'énergie. Ce qui pourrait être intéressant, c'est de savoir si ce changement de compteurs est dû à l'installation de Smart Meter. Si ce n'est pas le cas, de toute façon, sous peu, il y aura encore une énième intervention pour l'obtention des Smart Meter. Ce serait intéressant de synthétiser les interventions et du moment que l'on doit, à plus ou moins court terme, avoir ces Smart Meter qui sont installés, dont les SIE parlent dans leur rapport annuel qui nous a été distribué il n'y a pas si longtemps que ça, cela pourrait être judicieux de cibler au mieux les interventions qu'il y a à faire. Si ça peut apporter un complément d'information.

Ma question est la suivante, ensuite j'irai la clarifier : « Quelles informations sont nécessaires en vue de récupérer de manière adéquate les déchets en vue de leur recyclage ? ». Je m'explique : je me suis récemment rendue à la déchetterie de Malley pour y apporter des déchets ménagers familiaux préalablement triés comme il se doit. Avant de m'y rendre, j'ai contrôlé dans la brochure tout ménage Recyclo, que nous obtenons tout un chacun en tant qu'habitants de la Commune, sur comment identifier le type de déchets à rapporter à la déchetterie de Malley. Sur place, il s'est avéré que certains déchets n'y étaient pas réceptionnés. L'employé en place m'a communiqué qu'il était nécessaire de les placer dans des sacs poubelles ordinaires et que cela était indiqué dans le tout-ménage communiqué aux habitants lausannois. Je suis repartie avec mes déchets sous le bras, j'ai vérifié une fois arrivée à la maison avant de les mettre dans des sachets adéquats si, dans le dépliant communal on faisait mention de manière plus précise de ce type de recyclage de déchets. On n'y faisait pas mention de manière spécifique. Du coup, je suis allée consulter le site internet renens.ch sur la section déchets. Celui-ci renvoie, d'une part, sur le site de Lausanne en parlant de la déchetterie de Malley, mais on arrive uniquement sur les horaires de celle-ci. Il énumère également quelques types de déchets repris. Par ailleurs il y a, entre parenthèses, sur notre site internet deux fois la rubrique cartons et papiers, mais pour l'une des deux quand on la déroule, on parle de capsules Nespresso ; je pense qu'il y a un petit mélange des genres. Néanmoins, en cherchant sur le site internet de Lausanne, la liste des déchets est nettement plus exhaustive ; en fait, il existe un abécédaire du tri des déchets avec tous les types de déchets possibles, mais qui ne sont de loin pas autant exhaustifs sur la liste que l'on a de Renens. Ce qui paraît plus étonnant encore, c'est qu'il y a des informations qui sont quelque peu divergentes, je prends par exemple les piles ou les solvants : quand on regarde sur le site de Lausanne, on peut les rapporter où on les a achetés, notamment en pharmacie, par exemple ou dans les commerces et que l'on peut également les amener à la déchetterie de Malley qui contient des récipients pour les réceptionner. Par contre, quand on se trouve sur le site internet de Renens, il est marqué qu'ils ne sont pas repris en déchetterie. C'était juste pour clarifier en fait les types de déchets que l'on peut, ou que l'on doit rapporter ou pas en déchetterie. Il n'y a peut-être pas forcément besoin de réinventer la roue, on peut peut-être simplement renvoyer sur le site de Lausanne, vu que la liste est nettement plus exhaustive et en fait, finalement, que l'on se base là-dessus pour savoir ce qui est récupéré par la déchetterie de Malley. Et finalement, peut-être, une petite remarque, vu que l'on parle également d'économie de papier, les tous-ménages que l'on reçoit, est-ce qu'on aurait l'opportunité pour l'édition 2024 de pouvoir sélectionner si on désire les recevoir en version informatique ou en version papier, au libre choix de l'habitant ce qui permettrait d'économiser quelques déchets à ramener.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Je vais juste répondre à votre première intervention concernant l'harmonisation des listes de déchets que l'on peut ramener à la déchetterie. Effectivement, on va comparer ces deux listes, harmoniser ça, c'est tout à fait faisable. C'est peut-être aussi dû à une différence de philosophie entre les deux communes, parce qu'à Renens tout ce qui peut être rapporté dans les commerces et qui vient des commerces. On incite nos habitants à les rapporter aux commerces plutôt que ce soit la Commune qui paie pour ces déchets. On part du principe que les commerces qui vendent ces matières peuvent les reprendre aussi et le prix qui va avec pour le recyclage. C'est peut-être cette différence de philosophie qui justifie le fait que l'on n'insiste pas trop dans nos informations sur le fait que l'on peut aussi les ramener en déchetterie. Ceci dit, je comprends que cela puisse créer le trouble et qu'une harmonisation des deux listes serait peut-être plus claire.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je vais faire court. Je rebondis sur la communication qu'il y a eu par rapport au séisme en Turquie et en Syrie. Tout d'abord, j'adresse toute ma sympathie aux personnes qui ont été touchées de près ou de loin par ces événements et je souhaiterais ici faire une proposition au Conseil communal, aux membres du Conseil communal qui le souhaitent, bien sûr, c'est libre à chacun, c'est de faire comme on a fait l'année passée pour l'Ukraine, que ceux qui le souhaite, donner leur jeton de présence de ce soir pour faire un don et éventuellement faire quelque chose en faveur des sinistrés.

- **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**

Même si M. le Syndic a déjà répondu à une des deux questions, je vais tout de même préciser quelques phrases et quelques questions.

Deux violents séismes ont frappé le 6 février la Turquie, près de la frontière avec le Nord de la Syrie. Le séisme a touché une zone d'environ 400 km comprenant les grandes villes industrielles de Gaziantep, Adana, et les villes environnantes de Hatay, Malatya, Kilis, Diyarbakir et Adiyaman, où vivent environ 15 millions de personnes, dont près de deux millions de réfugiés syriens. En Syrie, ce sont les villes d'Alep, d'Afrin et d'Idlib notamment qui ont été fortement touchées.

Des milliers de bâtiments se sont effondrés, y compris des hôpitaux ; la neige abondante dans la région et les fortes pluies depuis hier compliquent encore l'organisation des secours et l'accès aux victimes. Plus de 50'000 personnes sont mortes en Turquie et 5'000 environ en Syrie, des dizaines de milliers de blessés dans les deux pays ; le bilan humain devrait s'alourdir dans les prochains jours avec le déblaiement des décombres, mais aussi au regard des milliers de personnes désormais sans abris, sans ressource et potentiellement en rupture de soins. A savoir que la migration de Turquie date de plus de 60 ans (150'000 personnes) et celle de la Syrie de date plus de 20 ans (300'000 personnes). Environ 8'000 personnes originaires de ces deux pays vivent dans le canton de Vaud. Quant à notre district, environ 2'000 personnes vivent dans les communes de l'Ouest lausannois et à Renens.

Les diasporas de ces deux pays ont fait appels à la solidarité de leur pays d'accueil et tant qu'un pays qui a une longue tradition humanitaire nous devrions répondre à cet appel.

Je voudrais poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité pense-t-elle à octroyer une aide financière à la Turquie et à la Syrie par le biais des organisations humanitaires ? On a eu la réponse par M. le Syndic.
- Est-ce que les communes de l'Ouest lausannoises veulent faire un appel de solidarité à leurs populations respectives ?
- Sauf erreur, il y avait de prévu un communiqué de presse qui a été annulé. Pourquoi l'annulation de ce communiqué ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ce rappel, merci pour donner une gradation à ce drame. A titre personnel, j'étais en 1995 en Turquie quand la terre avait tremblé, en 1988 en Arménie quand ça avait tremblé. J'ai un peu quand même l'impression de mesurer le drame et son ampleur. Et là, on parle de 50'000 morts officiels, donc il en manque sans doute. Cela ne fait pas état de toutes les personnes blessées... C'est catastrophique, c'est un désastre humanitaire majeur. Les dons, on a dit dans un premier temps que l'on a fait des versements et maintenant, la question suivante pour nous sera de voir, puisque beaucoup de personnes nous ont sollicités, qui pour une intervention dans une ville ou dans une autre. On aimerait être, tant que faire se peut, équitables, quand bien même ce sera extrêmement difficile d'obtenir et d'atteindre ce résultat. L'appel à l'Ouest lausannois : peu de temps avant les vacances récentes, je me suis ouvert d'un communiqué de presse avec les Communes de l'Ouest. On n'a pas réussi à se mettre d'accord. Quelques communes disaient que cela fait appel à l'autonomie communale, on ne souhaite pas rejoindre la Ville de Renens et/ou celle de Prilly, puisque Prilly était aussi un peu leader dans une proposition de communiqué. Donc, on ne l'a pas fait et on ne pourra pas le faire avec les Communes du District de l'Ouest, malheureusement, certaines Communes pensent que c'est à eux de le faire et ne voient pas le sens forcément de manifester leur solidarité. Maintenant, nous, par rapport à ça, on est tard parce qu'on espérait vraiment pouvoir emmener les autres avec nous, on est tard, mais on peut le faire pour manifester notre solidarité et on est ouverts aussi à des mesures plus concrètes dans les semaines qui viennent pour contribuer aussi à reconstruire cette région après un tel drame. J'espère ainsi avoir répondu à vos questions et je m'engage lundi à reprendre ce thème avec la Municipalité. On vous tiendra au courant régulièrement de ce qu'on va faire et si des propositions émanent du Conseil communal, elles seront bienvenues aussi bien entendu.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Je vais être bref, car il est tard. Donc j'ai deux questions à la Municipalité : la première c'est concernant le passage du 1<sup>er</sup> Août, il a été refait il n'y a pas très longtemps et il y a un joli muret blanc. J'ai vu avec plaisir un muret à la Rue de Lausanne, pas très loin d'ici qui est joliment peint avec des petits oiseaux, des fleurs et même l'écusson de la Commune. Donc, j'aimerais savoir si c'était possible de mettre à disposition ce mur du passage sous voie du 1<sup>er</sup> Août à des artistes locaux ou à des étudiants de l'école de l'ECAL ou des gymnasiens ou des écoles secondaires afin qu'il soit préservé, parce qu'actuellement il commence déjà à être tagué et avec des graffitis, ce passage, ce mur qui est tout neuf, qui a été récemment fait.

- **Mme Tinetta Maystre**

Je vais tenter une réponse aussi courte, vue l'heure. D'abord vous remercier d'avoir remarqué le graffiti qui a été apposé sur un muret qui a été imposé quelque part par le chantier par la réorganisation du réseau du trottoir et de l'espace privé. Merci de ce retour. Concernant le passage du 1<sup>er</sup> Août, il est vrai qu'il a été repeint, qu'il a été éclairci, l'éclairage aussi a été renforcé pour donner plus de clarté dans un passage sous voie. On y a pensé, on le fera peut-être. On s'est dit qu'on attendrait la fin du chantier. Par contre, je peux vous faire une information en avant-première : on a pensé, comme le passage routier du 1<sup>er</sup> Août est fermé et que c'est un peu un endroit triste, enfin difficile. Le passage piétonnier existe toujours, il y a eu une volonté en accompagnement du chantier de profiter de cet espace pour faire une exposition un peu basée sur les archives autour du 1<sup>er</sup> Août, autour de ce passage, de toute son histoire et cela, cela va avoir lieu dès le mois de mai pour quelque temps et pour la suite on verra. Mais on prend la proposition au vol, on sait qu'il y a passablement d'humidité là-bas et que l'entretien de ce passage n'est pas tout simple, donc une peinture, il faudrait y réfléchir à deux fois. Mais, comme dit, pour l'instant, il y a une animation qui accompagne le chantier et la suite dans les années à venir, ce sera à voir. J'espère avoir répondu, provisoirement en tous les cas.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Merci. Ma deuxième question : j'ai été approché par des parents d'élèves de 7<sup>ème</sup> année et, avec une certaine tristesse, ils m'ont communiqué que, dès l'année prochaine, les élèves qui auront au camp d'Ondallaz seront les élèves de la 7<sup>ème</sup> année. C'est-à-dire que les élèves de cette année en 7<sup>ème</sup>, vont passer en 8<sup>ème</sup> l'année prochaine et ne vont pas pouvoir profiter d'aller à ce camp d'Ondallaz. Je pose la question à la Municipalité vu que c'est la Commune quand même qui finance une grande partie, si je ne me trompe pas... Est-ce qu'il y a quand même une possibilité de faire profiter à tous les élèves, parce que souvent ces camps d'Ondallaz c'est la seule sortie pour des enfants, sachant qu'aller faire des sports d'hiver c'est hyper cher et ils n'en n'ont pas les moyens, en tous cas un bon nombre de familles. Est-ce qu'il sera possible, quand même, que ces enfants puissent aussi profiter de ces camps à Ondallaz ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Les camps d'hiver, enfin les camps de montagne, sont prévus par les écoles en 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année. En 4<sup>ème</sup> il y a des journées de familiarisation d'Ondallaz. En 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup>, il y a d'autres activités qui se font et vous avez raison, c'est en partie la Commune qui finance ces camps, mais, malheureusement sur l'organisation des camps au sein de l'école, la manière dont l'école décide de s'organiser c'est l'Etat de Vaud, c'est la DGO et nous n'avons pas de prise. On fera remonter votre remarque à la direction des écoles avec votre regret, en espérant que cela suffise, mais c'est vraiment la DGO et on n'a pas de prise sur l'organisation des écoles. Mais je ferai remonter votre préoccupation.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Merci, parce que vous voyez, vu que c'était en 6<sup>ème</sup>, des élèves qui sont actuellement en 7<sup>ème</sup> n'ont pas eu ces camps parce qu'il y avait la pandémie. Donc ces gens sont doublement pénalisés et ça serait bien de faire quelque chose pour ces élèves.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Si vous me permettez, la Ville a fait quelque chose : on a compensé, certes, ce n'étaient pas des camps à la neige, parce que c'était des moments à la journée. Il y a eu plusieurs activités qui avaient été faites, réalisées au refuge, notamment avec des chasses au trésor... La Ville a essayé de compenser au mieux les conséquences de la pandémie et je comprends bien votre frustration, on comprend bien la frustration de tous ceux qui n'ont pas eu le camp. Encore une fois, je ferai remonter votre remarque, mais sans promesses, bien sûr, parce que je ne peux pas m'engager pour les écoles.

- **M. Michele Scala, PSR**

Je vais être bref. En tant que co-auteur de ce livre « Bâtisseurs de droits humains » ce livre a reçu le soutien de plusieurs Villes entre autres la Ville de Renens. J'aimerais donc vous remercier et pour vous en dire un peu plus, l'intitulé, le livre est inspiré directement de l'exposition qui a eu lieu au musée historique de Lausanne. Il s'agit du long combat de la migration italienne, espagnole, portugaise, mais aussi les autres, en parallèle avec les droits humains. Comment les droits humains et les luttes des migrants se sont combinés, retrouvés. J'ai le plaisir, donc, au nom de mon association « la Colonia libera italiana » de remettre un exemplaire à la Municipalité et un autre exemplaire au Conseil communal.

- **M. le Président**

Merci M. Scala. Ce livre est donc à la disposition des Conseillers communaux qui souhaitent le lire.

*L'Assemblée applaudit*

La parole n'étant plus demandée, ainsi se termine notre Conseil. Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 30 mars 2023 à 19h30 à la Salle plénière du Grand Conseil à

Lausanne, vous recevrez prochainement toutes les informations liées à cette séance. Il est 22h03, je lève cette séance et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

Au nom du Conseil communal

Le président  
Dylan Montefusco

La secrétaire  
Corrine Simon